



Dans l'ombre du "phénomène drogue"

L'an dernier, à peu près 2,000,000 de Canadiens ont consommé du cannabis (marijuana ou haschisch). Mais il n'y a pas que les "fumeurs de pot" qui s'intéressent de près à ce qu'on continue d'appeler le "phénomène drogue".

Politiciens, policiers, médecins, chercheurs scientifiques et représentants des grands intérêts économiques véhiculent quotidiennement des tonnes d'idées et d'informations sur ce sujet... chacun cherchant à servir sa propre cause.

Dans une série de cinq articles, qui seront publiés à compter de lundi, dans LE SOLEIL, notre reporter Pierre Boulet trace une esquisse du bourbier que constitue le "phénomène drogue".

C'est encore Montréal...

Pendant que des journaux ouest-allemands voient le Shah d'Iran comme "le sauveur" possible des Jeux de 1976, lord Killanin donne l'assurance que le Comité olympique international n'a pas l'intention de retirer les Jeux de Montréal. A Québec, l'annonce de la prolongation possible de la loterie olympique afin d'éponger le déficit ne provoque aucune surprise dans les milieux intéressés.



L'Etat paye pour démolir le patrimoine

En plus de laisser détruire certains édifices de valeur historique dans la Métropole, LE SOLEIL a découvert que le ministère des Affaires culturelles va jusqu'à payer pour la démolition de maisons dans l'arrondissement historique de la Capitale.

Après quatre ans de tergiversations, et par suite d'une décision du tribunal ordonnant la démolition, le ministère a accepté de prendre à sa charge la totalité des frais de démolition.

Pourtant, en 1973, la Commission des monuments historiques avait accepté d'accorder un permis de restauration des trois maisons. C'est un dossier accablant qu'il est bon de lire.



Une victime des mesures de guerre reçoit \$16,000

par Ghislaine RHEAULT

La plus forte indemnité accordée à une victime d'arrestation et de détention injustifiées au moment de la crise d'octobre, en 1970, a été versée, cette semaine, à un jeune avocat de Québec.

Le versement, par le ministère public, d'un montant de \$16,000 à Me Claude Samson, emprisonné durant quatre jours en octobre 1970, se fera toutefois sans que le ministère reconnaisse de responsabilité, puisqu'il est le

résultat d'un règlement hors cour et qu'il n'a pas donné lieu à un jugement.

La poursuite, représentée par Me Bruno Leclerc, réclamait, au moment de l'instruction de l'action, des dommages de \$75,000; \$25,000 pour dommages généraux, souffrances morales, humiliations, et \$50,000 pour atteinte à la réputation pouvant entraîner une perte de revenus du Canada.

Jusqu'ici, aucune des causes instruites au civil par suite des détentions

d'octobre 1970 n'a été plaidée. La cause de Me Samson contre le ministère public a toutefois fait l'objet de motions pour détails jusque devant la Cour d'appel. Le ministère réclamait, en effet, que soient bifées certaines alléguations en exigeant que la poursuite cite les noms de tous les policiers et gardiens de prison qui avaient eu quelque chose à voir avec l'arrestation et la détention de M. Samson.

Cette poursuite est l'une des rares

qui aient été engagées au civil en dehors de l'intercession de l'ombudsman par les victimes des mesures de guerre. Il reste cependant quelques autres causes qui doivent être réglées avant que le dossier des victimes d'arrestation et de détention en octobre 1970 ne soit définitivement fermé.

A Montréal, la chanteuse Pauline Julien a entamé une poursuite qui n'a pas encore connu d'aboutissement. A

Québec, au moins deux autres causes doivent être entendues.

Des écarts

Le règlement hors cour, intervenu cette semaine fait ressortir l'écart entre les indemnités qui ont pu être obtenues par l'intervention du protecteur du citoyen et celles qui pouvaient — du moins théoriquement — être obtenues en usant des recours normaux en justice.

On se souviendra que le protecteur du citoyen, Me Marceau, entre les mois d'octobre 1970 et avril 1971, avait traité les dossiers de 238 plaignants. La moitié — 238 sur 465 — des personnes arrêtées au moment de la crise d'octobre se sont, à cette époque, adressées au protecteur du citoyen.

De ces plaintes, 37 ont été subseqüemment retirées, 51 autres n'ont pas été retenues parce qu'elles étaient, ou (Suite à la page A6, 1re col.)

Clinique de médecine esthétique du Dr Denyse G. Gosselin M.D., M.C.C. 250, rue St-Laurent, Québec. Sur rendez-vous seulement 522-5946

LE SOLEIL

REMY BEAULIEU & ASSOCIES DOCTEURS EN OPTOMETRIE 376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417 (En haut Société des Alcools)

96 PAGES 79e ANNEE — No: 13 QUEBEC, SAMEDI 11 JANVIER 1975 PRIX TRENTE CENTS

dossiers Serez-vous plus riches en 1975?

Inquiets de la poursuite de la flambée des prix, vous vous êtes sans doute posés la question à l'aube de la nouvelle année.

La réponse, vous vous en doutez, risque d'être négative. A moins que vous ne soyez député québécois.

Certes, le dernier budget Turner apporte quelques adoucissements.

Mais ce qu'Ottawa vous concède, la Régie des rentes et l'assurance-chômage ont vite fait de vous le retirer. Et comme le gouvernement Bourassa a refusé d'emboîter le pas à l'indexation, vous vous retrouverez parmi les citoyens les plus lourdement taxés du Canada.

De plus, comme tous les autres, vos primes d'assurance-

automobile augmentent, de même que votre loyer, votre nourriture, vos vêtements, etc.

C'est pourquoi, à moins que votre salaire ne soit majoré de plus de 10 pour cent, vous vous retrouverez sans doute plus pauvres qu'en 1974, comme le démontre l'analyse de Jean-Paul Gagné.

page B-1



Le Soleil interroge...

Poursuivant sa série de questions aux ministres du gouvernement libéral provincial, LE SOLEIL interroge cette semaine M. Claude Forget, responsable des Affaires sociales, et M. Victor Goldbloom, responsable des Affaires municipales et de la Qualité de l'environnement. De plus, pour la première fois, un des ministres interrogés par LE SOLEIL au cours des dernières semaines, a répondu. Il s'agit de M. Paul Phaneuf, ministre responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

pages B-2 et B-4



Le Québec a déboursé \$32.47 par enfant pour la santé buccale

par Monique PAYEUR

Entre le 1er mai et le 1er septembre 1974, la Régie de l'assurance-maladie du Québec a déboursé une moyenne de \$32.47 par enfant dans le cadre du nouveau programme de soins dentaires gratuits aux enfants de moins de huit ans.

Au 20 décembre 1974, la RAMQ a déboursé la somme de \$5,087,000 pour satisfaire à 210,565 demandes de paiements de la part des dentistes québécois.

En mai dernier, le gouvernement québécois avait prévu des provisions budgétaires de l'ordre de \$9.6 millions pour la première année d'application de ce nouveau service administré par la RAMQ.

On prévoit actuellement que le budget pourrait être légèrement insuffisant par rapport aux prévisions. Cependant, il semble que le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Claude Forget, ait pour sa part prévu une telle

éventualité, puisqu'il déclarait, en novembre dernier, aux militants libéraux réunis en congrès à Québec, que la somme prévue à ce chapitre par son ministère était approximativement de \$12 millions.

Bilan sommaire

Les chiffres fournis à cet effet par la Régie de l'assurance-maladie du Québec constituent, selon les commentaires recueillis auprès du service de la statistique de l'organisme, un bilan sommaire de la situation. Les chiffres publiés par la RAMQ doivent être perçus comme des indicatifs d'une tendance et non le reflet exact du programme dont l'image sera précisée au cours d'analyses subséquentes.

Parmi les 54,275 enfants ayant reçu des services dentaires au cours des quatre premiers mois d'application du programme, 71 pour cent de ceux-ci étaient âgés de 5 à 7 ans.

Au cours de cette période, les

dentistes québécois ont exécuté des traitements préventifs dans une proportion de 69.3 pour cent et des soins curatifs dans une proportion de 30.7 pour cent. Les traitements de nature préventive incluent les examens, les nettoyages, les applications de fluor et les radiographies. La partie curative des soins comprend les réparations de dents, pansements et ablations.

A partir des statistiques sommaires disponibles, on peut établir que 12 pour cent environ des enfants de 3 ans jusqu'à 7 ans révolus ont actuellement profité de ce programme de soins gratuits. On croit généralement que, d'ici la fin de la première année d'application, le régime pourrait profiter à près de 30 pour cent des jeunes Québécois admissibles, ce qui satisfait aux prévisions du ministère des Affaires sociales.

Voir dossier à la page B-3

Le transport en vrac pourrait subir de profonds changements

par Roch DESGAGNE

Un rapport d'enquête qui vient d'être soumis aux membres du conseil des transports du ministère des Transports du Québec, document qui doit inspirer la réforme du règlement 12 de la loi sur les transports, préconise des mesures qui chambardent complètement le secteur du transport en vrac.

Nombre d'organismes intervenants ont insisté sur la nécessité de définir, de façon précise et efficace, la réglementation du transport par camion des matières non emballées.

Le document, encore confidentiel, est basé sur des consultations effectuées au cours des mois d'octobre et de novembre, auprès de 26 groupes intéressés directement et indirectement à ce secteur de l'industrie du camionnage. Il a été préparé par M. Robert Grégoire, ingénieur, adjoint au sous-ministre des Transports.

Les principaux points touchés dans le rapport portent sur les catégories de matières en vrac, les permis, les postes d'affectation et les taux et tarifs. Tout au long de son analyse, M. Grégoire

recommande aux autorités du ministère des Transports des changements qui pourraient transformer intégralement le règlement 12, et même en atténuer grandement la portée actuelle.

Réduire le vrac

Plusieurs interventions suggèrent une réduction sensible du nombre des matières en vrac, en préconisant des catégories et des réglementations distinctes pour plusieurs matières de transport dit spécialisé, comme le bois, les copeaux et le bois de déroulage, la neige et la glace, les ordures ménagères et les déchets industriels.

Tous les groupes et associations industrielles reliés au domaine de la forêt, sauf les transporteurs évidemment, allèguent que la loi actuelle, ou projetée, ne s'adapte pas à la réalité du transport qu'ils ont à effectuer, et demandent une réglementation distincte à leur transport spécialisé dans lequel la quasi-totalité des véhicules utilisés n'ont rien de commun avec le camion à benne basculante.

Le camion à benne basculante est un des éléments distinctifs définissant le transport en vrac. L'Association na-

tionale des camionneurs-artisans indépendants (ANCA) et la Fédération des camionneurs en vrac proposent, sur ce point précis, que la future réglementation élimine cette notion de déchargement par benne basculante, qu'ils jugent trop restrictive.

Le rapport indique que 14 des 26 utilisateurs, transporteurs, ministères et organismes consultés préconisent une exclusion des modes de transport spécialisés du règlement 12. Cinq groupes en particulier ont fait valoir que certaines matières devraient être soustraites de la réglementation 12, indépendamment du type de camion.

Permis général

Dans l'ensemble, ces secteurs de transport favorisent une généralisation du permis de camionnage et une reconnaissance de tous les camionneurs. Les gouvernements, provincial et municipal, et les services publics, entre autres, veulent avoir le droit de donner des contrats à tout camionneur, sans distinction, par exemple pour le déneigement.

Le fonctionnaire chargé de l'en-

(Suite à la page A6, 1re col.)

sommaire

- A Québec aujourd'hui D-10
Annonces classées F-2 à F-13
Arts et lettres D-1 à D-10
Bandes dessinées F-14
Bridge F-12
Construction A-6 et A-7
Décès F-15
Echecs F-7
Economie-finances B-5 à B-7
Feuilleton F-4
Horoscope F-13
Mot-mystère F-2
Mots croisés F-5 et F-8
Pages documentaires B-1 à B-4
Patron F-6
Sport C-1 à C-5
Télévision A-10 et A-11
Voyages E-1 à E-7

météo

Nuageux aujourd'hui et demain avec possibilité de pluie dans les régions de Québec, Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspé. Détails, page A-6

les arts

Brassard monte son premier Shakespeare

André Brassard est bien connu comme metteur en scène des pièces de Michel Tremblay. Ce qu'on sait moins, c'est qu'il affectionne aussi les classiques. Après avoir abordé, l'an dernier, Racine et Marivaux, il met en scène actuellement pour le Trident "La nuit des rois" de Shakespeare. Martine Coriveau l'a rencontré. De son côté, Marc Samson décrit la jeune carrière de Maurizio Pollini, pianiste polonais et génial, qui donnera son premier récital à Québec prochainement. Enfin, Claude Daigneault, déçu par "Les aventures d'une jeune veuve", se demande: "A quand un vrai bon film comique québécois?"



cahier D

André Brassard

mini-loto 30 Séries émises — 90,000 chacune POSSIBILITE DE 84880 30 GAGNANTS DE \$5,000. 4880 240 GAGNANTS DE \$500. 880 2430 GAGNANTS DE \$100. TIRAGE 41 10 JANVIER 1975



41e Course 9 janvier 1975 RÉSULTAT ORDRE: \$1,721.00 PRIX 121 DÉSORDRE: \$50.30 4139 8 7 2 5 VENTES TOTALES: \$659,378

NOMINATIONS AU JOURNAL LE SOLEIL



Nelson Labrie



Berthold Landry



Michel Samson



Magella Soucy

Le directeur de la rédaction et rédacteur en chef du SOLEIL, M. Claude Beauchamp, a le plaisir d'annoncer les nominations de MM. Nelson Labrie, Berthold Landry et Michel Samson aux postes de chefs de pupitre et celle de M. Magella Soucy au poste de chef des nouvelles.

Ces quatre journalistes d'expérience, qui ont tous à leur actif plusieurs années de service au SOLEIL, assumeront selon leurs diverses tâches, la responsabilité immédiate de l'édition et de la production du contenu du journal. Ils relèveront directement du directeur de l'Information, M. Claude Masson. Ils entrent en fonction immédiatement.

Le travail reprend dans la plupart des compagnies de transport routier

Le travail a repris, hier, à Québec, dans la plupart des compagnies de transport routier non engagées dans la grève des 2,500 membres de l'Union internationale des camionneurs, section 106.

Cette grève, qui a commencé lundi, touche une quarantaine d'entreprises de transport routier et les grévistes ont rapidement tenté de donner plus de poids à leur mouvement de débrayage en bloquant les activités régulières d'autres firmes.

Au moins une demi-douzaine de ces compagnies ont toutefois repris le travail hier matin, hier

après-midi ou se préparaient à le faire lundi après avoir mis à pied quelque 725 travailleurs pendant quelques heures. Il semble qu'il s'agisse là d'un mouvement général de retour au travail à la suite de la paralysie du transport provoqué par l'intervention robuste de grévistes dont les leaders syndicaux auraient perdu momentanément le contrôle.

Smith Transport, Bellechasse Transport, Guilbault Transport, Kingsway Transport, Direct Motor Express, Thibodeau Transport pour ne nommer que celles-là, fonctionnaient plus ou

moins normalement à Québec hier soir ou s'apprêtaient à le faire.

Une assemblée

Les chefs syndicaux de l'Union internationale des camionneurs (Teamsters), local 106, n'ont pu être rejoints tant à Québec qu'à Montréal pour commenter la situation.

Une "assemblée", selon deux ou trois sources proches du conflit, aurait permis jeudi après-midi aux grévistes et aux non-grévistes de faire le point. Quelque 175 non-grévistes se seraient rendus rencontrer les grévistes et leur auraient fait comprendre en utilisant

les mêmes méthodes dont ils faisaient les frais depuis quelques jours qu'il valait mieux les laisser travailler dorénavant.

L'"assemblée" en question aurait duré plus d'une heure et les échanges entre les deux camps auraient été assez vifs tout au long de la rencontre. Tout le monde en serait toutefois resté au niveau des paroles.

La situation semble donc devoir revenir à la normale à Québec dans les prochaines heures, nonobstant toutefois la situation qui prévaut à Montréal ou ailleurs.

Choquette juge abusives les libérations conditionnelles

par Guy DUBÉ
Envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Quelques minutes à peine après avoir ridiculisé l'attitude du gouvernement fédéral, qui baisse ses subventions au Québec alors que le taux de criminalité s'est accru de 45 pour cent entre 1967 et 1972, le ministre de la Justice du Québec, Me Jérôme Choquette, a fait une violente sortie, hier, contre le Service fédéral de libérations conditionnelles.

les, dont les membres — "des amateurs" selon ses dires — "parodient la justice que les juges québécois s'efforcent d'appliquer".

C'est sous un tonnerre d'applaudissements des quelque 250 policiers de différentes municipalités de la Belle Province, que le ministre Choquette s'en est pris à ce service fédéral qui "rit du ministère de la Justice et du système judiciaire en abusant scandaleusement du côté des libérations conditionnelles".

"La Justice se fait déjouer par des amateurs qui ne connaissent pas les problèmes particuliers", a souligné le ministre à l'endroit du Service de libérations conditionnelles. "C'est une véritable parodie de la justice..."

Rappelant les récents meurtres commis dans la Métropole par des récidivistes en liberté conditionnelle, le ministre a également parlé de "cas outrageants et scandaleux" survenus dans les chantiers de construction de l'aéroport de Sainte-Scholastique, il y a quelque temps.

Selon ses dires, sur cinq membres de la FTQ qui ont été reconnus coupables d'avoir battu certains gars de la CSN, deux étaient déjà en liberté conditionnelle au

moment de leurs actions. Ce qui a sur tout étonné le ministre, c'est que ces employés de la construction, qui avaient été condamnés par la Cour d'appel à purger deux ans de pénitencier, aient déjà été remis en liberté via le Service fédéral des libérations conditionnelles.

Augmentation de la criminalité

Abordant la situation du crime au Québec, le ministre avait auparavant signalé aux 250 policiers, réunis en journées d'études à Montréal sur l'invitation de la Commission de police du Québec, que la criminalité a augmenté dans une proportion de 45 pour cent entre 1967 et 1972, dans la Belle Province.

Les chiffres qu'il a présentés sont: 13.32 pour cent en 1967; 10.37 en 1968; 9.07 en 1969; 4.37 en 1970; 3.02 en 1971; et 0.75 en 1972.

En ce qui a trait aux crimes avec violence (vols qualifiés, vols à main armée, viols, etc.), ils ont augmenté de 131 pour cent au cours des dix dernières années. Pour ce qui est des crimes contre la propriété (vols avec effraction, etc.), l'augmentation a été de 72.4 pour cent pour le même laps de temps.

Coûts de la police

Le ministre a par ailleurs demandé à public de ne pas s'étonner de la croissance actuelle des coûts de la justice. "C'est un phénomène mondial, ça prend de plus en

plus de policiers, ils sont mieux équipés et reçoivent de meilleures rémunérations", a-t-il précisé.

En 1970, le coût total pour le Québec était de \$150,000,000. En 1974, il a grimpé à \$265,000,000. Seulement pour la Communauté urbaine de Montréal, le budget est passé de \$50,000,000 en 1969, à \$130,000,000 pour l'année courante, ce qui représente la moitié du coût total pour l'administration de la justice au Québec l'an dernier.

Ne voulant pas faire de rapprochements avec nos voisins américains, il a quand même apporté certains chiffres. De 1963 à 1968, le coût de la justice dans ce pays est passé de \$3 milliards à \$8

milliards, soit un budget qui a presque triplé en cinq ans.

Les chiffres suivants ont été apportés à l'attention du SOLEIL: dans la seule ville de Detroit, l'an dernier, il s'est commis 900 meurtres et 58,000 vols à main armée!

Attitude du fédéral

Me Choquette a continué en dénonçant l'attitude "tout simplement ridicule" du Soliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, et du gouvernement fédéral qui "avancent à contre-courant".

Le ministre trouve illogique le désengagement financier du gouvernement fédéral face aux policiers du Québec qui

font appliquer le code pénal canadien...

Enfin, il a qualifié de "méconnaissance absolue du problème de la sécurité" la décision d'Ottawa de baisser de 20 pour cent en dix ans les subventions qu'il accorde pour les services rendus par la Gendarmerie royale. De 60 pour cent qu'elles étaient en 1965, ces subventions doivent en effet diminuer à 40 pour cent en 1976.

"Je trouve ridicule que le fédéral réduise ses engagements alors que le taux de criminalité continue à augmenter", a conclu le ministre québécois de la Justice.

Les postiers rompent les négociations

MONTREAL (PC) — Les postiers de Montréal ont rompu, hier, les négociations avec le ministère des Postes et promis de perturber le service postal.

Au cours d'une conférence de presse, le président de la section montréalaise du Syndicat des postiers du Canada, M. Marcel Perreault, a clairement indiqué que rien ne sera épargné pour empêcher le ministère des Postes d'effectuer des changements technologiques dans la région de Montréal. "Nous considérons que tous les moyens sont bons."

Essentiellement, les postiers de Montréal accusent le ministère des Postes de mépriser les Canadiens-français, de vouloir protéger les intérêts de la puissante société International Telegraph et Téléphone, d'ignorer les droits les plus élémentaires des travailleurs des Postes, de tenter d'imposer sournoisement ses projets de changements technologiques et de faire du "patronage" faveur d'amis et parents de députés libéraux fédéraux.

Plus précisément, le syndicat dénonce le traitement dont il fut victime. Convoqués jeudi matin à Montréal par la Commission des relations de travail, les postiers croient avoir été provoqués. MM. Eric Taylor, Lionel Barrière et Claude Parent étaient présents. Le premier agit comme médiateur spécial du ministère au dossier des changements technologiques, le second est sous-ministre tandis que l'autre fut directeur régional patronal lors des négociations de 1974.

La Commission des relations de travail avait également invité les porte-parole des facteurs, dont l'accréditation syndicale n'a pourtant pas encore été reconnue. En rappelant que les facteurs ont eux-mêmes publiquement reconnu ne pas être concernés par les changements technologiques projetés, le Syndicat des postiers voit en cela un geste de provocation prémédité.

Quant à M. Eric Taylor, il s'agit d'un unilingue anglophone. En soulignant que ce médiateur reçoit \$500 par jour, le Syndicat des postiers dit s'inspirer de l'objectif du gouvernement Trudeau de dispenser des services bilingues d'un bout à l'autre du pays et réclame que M. Taylor soit remplacé par un fonction-

naire qui saura s'exprimer en français.

La firme ITT s'est fait confier par le ministère des Postes le contrat de \$80 millions pour la réalisation des changements technologiques à Montréal. Le Syndicat soutient que M. Taylor est là pour s'assurer que les transformations s'effectueront sans heurt et que la compagnie ITT pourra entrer son équipement en toute quiétude.

Le président Marcel Perreault a prédit que le rythme des ralentissements s'accroîtra tant que les postiers n'auront pas toutes les garanties écrites que le ministère ne procédera pas aux changements technologiques sans accord préalable du syndicat.

Décor du Logis

DECORATION INTERIEURE
dans tous les styles
PERSONNEL SPECIALISE
44% de la Fabrique 692-2132

● Toujours la même
● Toujours progressive
● Toujours prête à répondre à votre appel

LA MAISON
J. Bouchard & Fils Ltée
Directeur de funérailles
Membres de la Corporation des Thanatologues
CINQ FOYERS FUNERAIRES

324, 5e RUE, LIMOULOU
1290, 1re AVENUE, ST-FRANCOIS D'ASSISE
1740, AVENUE BARDY, ST-PASCAL DE MAIZERETS
115, 80e RUE EST, CHARLESBOURG

AMBULANCE (jour et nuit) 529-9221
Bureau principal: 320, 5e RUE,
QUEBEC (3e) — 529-9221
Services funéraires de distinction à la portée de tous.

Le YOGA

avec **GUY ST-LAURENT**
reprend les 13-14-15 janvier
à Limoilou et Charlesbourg
Respiration • postures • relaxation •
contrôle du mental.

626-0238
Inscrivez-vous maintenant!

Pour combattre la nervosité, l'insomnie

LE MOBILIER INTERNATIONAL

**GRANDE VENTE
À NOTRE MAGASIN
DU 231, ST-PAUL.
692-0760**

LECLERC - POITRAS INC. FOURRURES

699, 3e Avenue, Limoilou
annonce son

SOLDE ANNUEL

de janvier

Toutes les fourrures en magasin sont réduites de

10 à 40%

Ces réductions sont valables sur la confection de manteaux de fourrure sur mesure par nos experts
Magnifique choix de peaux et manteaux de vision disponibles dans les couleurs et styles avant-gardistes.
Satisfaction garantie - Livraison rapide
Une aimable invitation de M. Marius Leclerc, président

**LECLERC - POITRAS INC.
FOURRURES**
699, 3e Avenue,
Limoilou
523-4434

Ah! Quel polisson

TORONTO (PC) — Orval Reid, âgé de 19 ans, de Guelph, a été condamné à payer \$1,000 pour avoir pincé les fesses d'une jeune fille.

Il a été reconnu coupable d'actes indécentes parce qu'il avait suivi la jeune fille dans le métro en lui murmurant des grossièretés et lui pinçant les fesses...

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206.

LOUEZ LE SEIGNEUR!

Louez un lave-vaisselle **KitchenAid** de Castel/Canadian Import. Préparez vos réceptions sans penser aux amoncellements de vaisselle. Grâce au mode de location de Castel/Canadian Import il vous est maintenant facile de profiter de cet appareil indispensable. *Louez-le, Seigneur!*

688-8110

Le lave-vaisselle **KitchenAid** « Impérial » travaille fort. Il est construit pour durer plus longtemps et pour mieux travailler. C'est un modèle portable. Vous pourrez l'installer en permanence quand vous le désirerez.

Louez votre lave-vaisselle **KitchenAid** de

CASTEL
CANADIAN IMPORT

345, RUE FORTIN, VANIER, QUÉBEC, G1M 1B2

Québec paie pour démolir le patrimoine

par Vianney DUCHESNE

A Montréal, la démolition de vieilles maisons entraîne un tollé. A Québec, le ministère des Affaires culturelles paie pour faire démolir des maisons dans l'arrondissement historique.

En effet, le ministère des Affaires culturelles a accepté de payer au complet la démolition de trois maisons de la rue Saint-Paul et l'aménagement, à la place, d'un terrain de stationnement. Sises aux numéros civiques 147, 149, 151 et 153, ces maisons font partie de l'arrondissement historique du Vieux-Québec.

L'étude du dossier, dont LE SOLEIL a pu obtenir copie, révèle au grand jour l'incurie qui règne en maître au ministère des Affaires culturelles et à la ville de Québec quand il s'agit de protéger le patrimoine: depuis 1971, le propriétaire de ces maisons veut en faire quelque chose; depuis ce temps, huit incendies y ont fait, eux, quelque chose.

Après quatre ans de tergiversations, et par suite d'une décision du tribunal ordonnant la démolition, le ministère a accepté de prendre à sa charge la totalité de ces frais après avoir proposé, au départ, 25 pour cent. Après avoir fait table rase aussi des recommandations à l'effet de protéger ce qui restait de ces édifices, dont certaines parties remontent au régime français et les autres au XIXe siècle. La somme versée au propriétaire, M. Jacques Clouet, sera de \$4,000.

L'étude chronologique du dossier met au jour la contradiction des décisions prises. D'ailleurs, nous vous révélons les principales dates qui ont marqué toute cette affaire, dont le début remonte à 1971.

Le 9 décembre 1971, la Commission des monuments historiques du Québec refuse l'émission d'un permis pour la transformation des maisons en restaurant, au rez-de-chaussée, et en discothèque, à l'étage. Parce que le bâtiment a été incendié, la commission ne veut se prononcer que sur une proposition globale de réaménagement.

Au mois de février 1973, la ville de Québec accorde ce permis. La commission approuve, mais à condition que le propriétaire procède au curetage intérieur en enlevant d'abord les éléments incendiés. Pour le reste, un autre permis ne sera émis que sur présentation, à cet organisme, de plans satisfaisants.

Au mois de juin, la Commission des biens culturels recommande de refuser la démolition et d'accorder plus tôt une aide financière de 20, 40 ou 50 pour cent suivant les travaux à effectuer. Pour les commissaires, il serait important de conserver et de restaurer ces maisons puisqu'elles font partie d'un ensemble de bâtiments dont chacun est important et nécessaire pour conserver le caractère de l'arrondissement historique.

Le 11 juillet 1973, M. Marcel Fournier, proposé aux permis du service des monuments historiques du ministère

des Affaires culturelles, demande à M. Marcel Junius, directeur général du patrimoine, de tout faire pour arrêter la journée même des travaux de démolition qui y ont lieu malgré le refus de permis. Il précise que le service (fort probablement des monuments et sites historiques) "est d'accord pour conserver à tout prix cette maison qui fait partie d'un lot des plus intéressants".

Le 12 septembre de la même année, M. Fournier ajoute une note au dossier: il précise qu'une décision doit être prise le plus tôt possible à cause de la grande valeur architecturale de ces maisons. Il propose: "nettoyage, étançonnement et barricadage des accès pour la sécurité publique; démolition et conservation des matériaux jugés bons et nettoyage du terrain, exemption de taxes".

Le 14 mai 1974, après une visite sur les lieux, MM. Michel Beaumont, Jacques Marcotte et Marcel Fournier viennent à la recommandation suivante: démolition partielle du bâtiment et enlèvement des parties de la structure jugées dangereuses pour le public. On conservera cependant la partie inférieure du bâtiment, au moins jusqu'au premier étage.

Exactement un mois plus tard, le propriétaire, par le biais du cabinet d'avocats Saint-Laurent, Monast, Walters, Gagné et Vallières, fait savoir au Service des monuments, sites et arrondissements historiques qu'il tient responsable de tous dommages qui pourraient survenir, vu l'impossibilité où on l'a placé concernant la modification des lieux. L'avis est signifié dans une lettre expédiée par livraison spéciale.

Le 29 juillet 1974, le directeur du patrimoine recommande au ministre des Affaires culturelles de payer 75 pour cent du coût de déblayage du terrain et l'aménagement en espace libre (semble à celui de l'ancien hôtel Saint-Louis, rue Saint-Louis). Il écrit: "Il m'apparaît que la disparition de cet amoncellement de débris et de ruines est très importante pour redonner à ce bout de terrain et à la rue Saint-Paul un aspect de propreté digne d'un arrondissement".

Pour expliquer sa décision, il donne les faits suivants: la cour supérieure, à la suite d'une plainte de la ville de Québec, a ordonné la démolition; retards dans le règlement du cas; danger et état de pourrissement à la suite des huit incendies.

Le 7 août 1974, la ville autorise l'aménagement d'un terrain de stationnement, à condition que la démolition de l'édifice soit entreprise immédiatement.

Le 19 août de la même année, M. Fournier répond à M. Jean-Guy Théoret, directeur du Service des monuments, sites et arrondissements historiques: "Je fus fort surpris moi-même des conditions négociées par Me Mercier (avocate au contentieux au ministère des Affaires culturelles) et l'avocat du demandeur lors de la présentation du



Le Soleil, Jacques Deschênes

dossier par Me Mercier à la réunion du 9 août 1974."

En somme, M. Théoret juge dangereux le règlement intervenu qui permet l'aménagement d'un terrain de stationnement. Selon lui, cela est contradictoire aux exigences imposées aux propriétaires de l'église St. Patrick et à ceux du Vieux-Montréal. Il s'élève aussi contre le fait de payer entièrement la démolition alors que le terrain, une fois libre, prendra de la valeur.

Enfin, il écrit: "L'acceptation d'un stationnement privé dans l'arrondissement historique de Québec place notre ministère dans une situation très inconfortable parce qu'incohérente et discriminatoire par rapport aux autres propriétaires du Vieux-Québec et des politiques suivies dans les autres arrondissements." Il recommande plutôt un aménagement paysager.

Me Alice Mercier, pour sa part, répond que la ville n'a pas fait parvenir le document concernant le stationnement ni ses projets de logements municipaux pour cet endroit. Le permis de stationnement serait donc temporaire, mais l'émission est pour une période

infinie et non renouvelable annuellement. De plus, elle ajoute: "La ville de Québec n'accepte pas qu'un tel permis soit sujet à l'approbation du ministère et de la Commission des biens culturels, étant donné que l'émission d'un tel permis relève exclusivement de sa compétence".

Enfin, le 20 décembre dernier,

M. Guy Frégault, sous-ministre aux Affaires culturelles, faisait savoir à M. Clouet qu'il pouvait compter sur une aide financière d'au plus \$4,000 (coût estimé des travaux) pour la démolition des maisons, la réfection du mur mitoyen et l'aménagement du terrain. Les délégués du ministère attendent maintenant l'autorisation du propriétaire

pour procéder à une inspection au cours de la démolition.

Ainsi, à l'exemple de Neron qui jouait de la lyre pendant que Rome brûlait, les autorités municipales et provinciales jouent à l'autonomie pendant que le Vieux-Québec est détruit de la même façon!

Barrett hausse le prix du gaz naturel à l'exportation

VICTORIA (PC) — Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Dave Barrett, a proposé hier une importante augmentation des prix payés pour le gaz naturel exporté de sa province (surtout vers les Etats-Unis), et une formule de partage, entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les municipalités, des revenus additionnels provenant de cette hausse de prix.

Parlant au cours d'une conférence de presse à Victoria, le premier ministre, après avoir observé que le prix actuel du mille pieds cube de gaz était marqué à un dollar, a suggéré de le porter immédiatement à \$1.35 et à \$1.93, (parité avec le prix mondial) d'ici la fin de 1975.

Selon M. Barrett, ces augmentations fourniraient des revenus additionnels de \$180 millions annuellement, somme que le gouvernement d'Ottawa, celui de Victoria et les municipalités pourraient se partager à parts égales de \$60 millions, et qui permettront aux compagnies de maintenir leur niveau d'exploration de nouvelles réserves.

Le chef du gouvernement de Victoria a observé que cette proposition est simple, qu'elle ne nécessite que de brèves négociations et qu'elle aurait pour avantage de redonner confiance à l'industrie gazière de sa province, durement touchée par les nouvelles mesures fiscales annoncées dans le budget Turner.

La proposition du gouvernement néo-démocrate de M. Barrett sera formellement présentée la semaine prochaine lors d'une rencontre que le premier ministre aura avec les ministres fédéraux de l'Énergie et de la Science et de la Technologie, MM. Donald MacDonald et Charles Drury.

A Washington

A Washington, un porte-parole de la Commission fédérale de l'énergie des Etats-Unis a commenté la hausse de

prix proposée par M. Barrett, en affirmant que si elle devait être acceptée, cette hausse porterait le prix du gaz naturel de la Colombie-Britannique à un point tel qu'il deviendrait sans doute préférable de substituer au gaz une autre forme d'énergie.

M. Frank Allen, chef du Bureau du gaz naturel au sein de la commission américaine de l'énergie, a cependant déclaré qu'il n'était pas surpris de la

proposition faite par le premier ministre de la Colombie-Britannique.

M. Allen a soutenu que le prix suggéré par M. Barrett était comparable sur le marché de l'énergie, à un prix de \$11.50 marqué pour le baril de pétrole brut.

Le ministre de l'Énergie, M. Donald Macdonald, n'était pas disponible pour commenter cette décision en visite officielle.

Commission d'étude sur les centres d'accueil

(PC) — Une commission d'étude sur la réadaptation des enfants dans les centres d'accueil du Québec sera formée prochainement, a annoncé hier le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget.

M. Forget a aussi annoncé qu'il acceptait les 17 recommandations contenues dans le rapport de la commission Batshaw, créée la semaine dernière pour examiner les conditions prévalant au centre d'accueil Franc Bord, de la Maison Notre-Dame de Laval.

Le ministre a demandé à toutes les instances d'appliquer, dans le plus bref délai, les recommandations de la commission Batshaw.

La commission Batshaw, formée de huit membres, avait déposé lundi un rapport préliminaire et a déposé hier son rapport définitif. M. Forget a donné instruction aux commissaires de retourner au centre Franc Bord dans quatre mois afin de vérifier l'application de leurs recommandations.

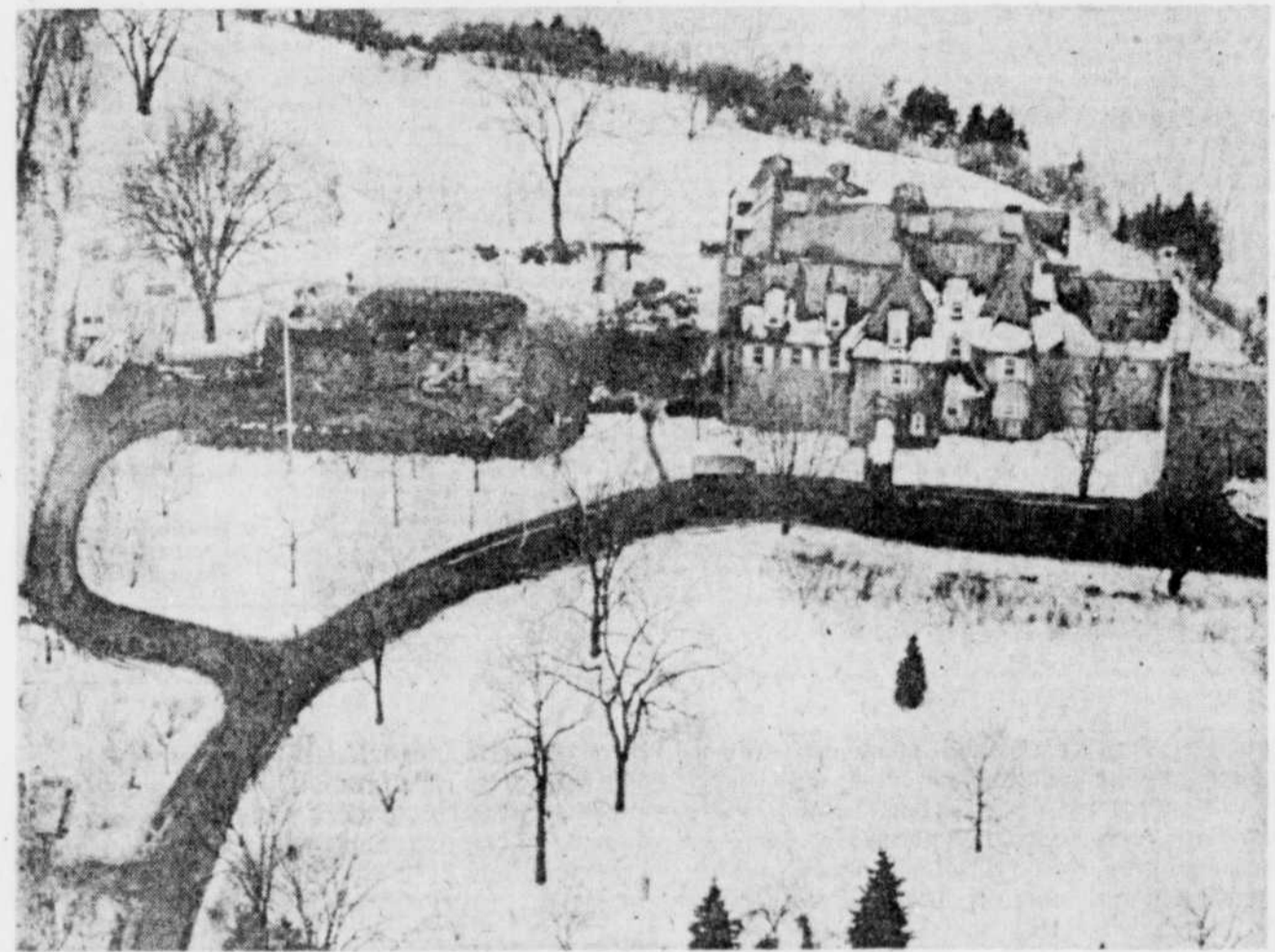
Quant à la commission dont M. Forget a annoncé la formation prochai-

son, son mandat portera sur les programmes de réadaptation, tant dans les centres d'accueil que dans ceux de transition et de réadaptation. Ce mandat tient compte des recommandations soumises par la Ligue des Droits de l'homme, le 9 décembre dernier suite à la crise Berthelot.

Ce mandat comportera quatre aspects:

- examiner le contenu des programmes de réadaptation dans les centres;
- visiter des centres afin d'en évaluer les programmes;
- étudier le rôle des diverses catégories de professionnels oeuvrant dans ces centres;
- formuler des mécanismes devant être implantés pour évaluer continuellement ces programmes.

La création de cette commission a été décidée à la suite des difficultés survenues récemment dans ce secteur, a expliqué le ministre.



Coût total = \$200,000

Les travaux de construction d'une piscine à la résidence officielle du premier ministre Trudeau sont commencés. C'est ce qu'a confirmé hier un porte-parole du premier ministre, à Ottawa. Comme on s'informait du va-et-vient de certains camions autour de la propriété du 24, rue Sussex, le porte-parole a dit que le travail d'excavation était en train. La piscine, qui sera reliée à l'un des murs de la grande maison de pierre grise, sera payée en majeure partie par des souscriptions de citoyens particuliers et par M. Trudeau personnellement.

Il le premier ministre ni le Dr William H. Fader, de Toronto, porte-parole des donateurs particuliers n'ont donné de détails sur le coût de l'entreprise. Cependant, on assure que l'entrepreneur Herbert Brune, d'Ottawa, a

déclaré que sa soumission avait été acceptée moyennant un peu moins de \$200,000. La piscine aura 40 pieds de longueur par 20 de largeur. Cette construction a donné lieu à des controverses où l'on a parlé de la possibilité de conflits d'intérêts. On a fait également état de cadeaux que les politiciens et les hauts fonctionnaires et leurs familles ne devraient pas accepter.

MONUMENTS ... CONSULTEZ
J.L. THÉRIAULT & FILS LTÉE.
 710, 1re av., QUÉBEC. Tél.: 524-1561
 LES SPECIALISTES DU MONUMENT AU QUÉBEC

LOCAL À LOUER
 Plaza St-Louis
 Boul. Kennedy, Pintendre, Cté Lévis
 Dernier local à louer 25' x 75'
 Idéal pour magasin, restaurant, pharmacie, tabagie, etc.
 Informations: M. Bouchard
 837-5873 837-5649

à vendre
ST-ROCH
 Carré Jacques-Cartier, bâtisse et équipement de tabagie. Poste de choix. Prix intéressant.
BOUL. VALCARTIER
 Ferme d'élevage de poulets en opération, allocation, 16826. Prix et conditions pour vendre.
Alexandre Hamel
 527-9181 (rés.)
 683-2103 (bur.)
MORIN & ASSOCIÉS COURTIER INC.

POLYCLINIQUE MÉDICALE

 4225, 4e Av. ouest, Charlesbourg
 (Près des boulevards Laurentien et de la Capitale)
NEUF ET ULTRA-MODERNE
 Climatisé, insonorisé, aménagé selon vos spécifications. Ascenseur.
GRAND TERRAIN DE STATIONNEMENT
 (4 places minimum par médecin)
 Les locaux pour radiologie, inhalothérapie, gastro-entérologie, pharmacie, laboratoire déjà loués.
 Autres locaux disponibles pour: omnipraticiens, dentistes, médecins-spécialistes.
 Occupation 1er février 1975
AGENT DE LOCATION
 Fortin, Delage & Associés Inc. courtier
 Maurice Charest
 Tél.: jour 522-5631 Soir 626-8287

APPRENEZ • AMÉLIOREZ
L'ANGLAIS
 sûrement
COURS PRIVÉS et SEMI-PRIVÉS (3)
 du
LABORATOIRE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC INC.
Méthode Audio Visuelle
Professeur de langue anglaise
 Institution reconnue par le Ministère de l'Éducation
 (Permis 669543)

681-6371
 350, chemin Ste-Foy - Suite 102

éditorial

Fais ce que dois

Ne pensons qu'aux Jeux

Les Jeux olympiques de 1976 sont de moins en moins l'affaire des seuls Montréalais et risquent de devenir de plus en plus la responsabilité — à tout le moins financière! — des autres Québécois.

Les payeurs de taxe de tout le Québec ont intérêt à suivre de très près les visites aussi discrètes que désespérées du maire de Montréal à Ottawa et à Québec. Le but de ces pérégrinations: faire payer par les autres une manie des grands qui lui coûte encore une fois plus cher que prévu.

D'ici dix jours au maximum, toutes les décisions essentielles quant à l'ampleur des Jeux devront être prises. Et ces décisions irrémédiables — on s'en rend maintenant compte — ne relèvent plus d'un maire Drapeau lamentablement débordé mais des choix que consentiront à faire le gouvernement québécois et le gouvernement canadien.

A dix-huit mois de la date d'ouverture, les responsables des Jeux n'ont résolu aucun des deux problèmes fondamentaux de toute organisation: arriver à temps et financer ses dépenses.

Voyons d'abord la question de l'échéancier des travaux de construction du complexe olympique.

Puisque quant aux informations précises on nage dans le vague (le maire Drapeau n'a fourni aucun renseignement depuis des semaines et le COJO ne s'est décidé qu'avant-hier à dire des choses ambiguës par la voie de son vice-président), il faut s'en tenir à des informations officielles pour tenter de saisir la situation.

Selon ces informations, le maire Drapeau croit dur comme fer que les installations olympiques — moyennant un peu de temps supplémentaire — peuvent encore être érigées à temps, à condition que le ministre Cournoyer désamorce dès la semaine prochaine les conflits sévissent dans le secteur de la construction.

Ces informations veulent par contre que le Comité d'organisation des jeux olympiques (COJO) ait perdu tout espoir de voir, même avec un taux de productivité exceptionnel sur les chantiers, le complexe olympique fin près le 17 juillet 1976. D'où l'empressement du COJO à parler de solution de rechange au stade Taillibert. Dire que ce n'est qu'aujourd'hui qu'on nous affirme que l'Autostade — un des éléphants blancs légués par Expo 67 — possède les qualités voulues pour devenir le centre des principales activités (autre la natation) des Jeux Olympiques!

Plus l'échéance finale approche, plus le torchon brûle entre le COJO, responsable de l'organisation proprement dite des Jeux, et la Ville de Montréal, responsable de la mise en place des installations physiques nécessaires au déroulement de l'événement.

Fusion ou pas...

Notre confrère Guy Dubé faisait état, vendredi, de la fusion éventuelle de tous les corps policiers municipaux du Québec métropolitain. A part les tollés inévitables qu'en feront certains personnages directement visés par cette mesure, il ne faudrait pas se scandaliser d'un tel changement puisqu'il n'est que le prolongement logique d'un plan général de restructuration policière, à l'échelle de toute la province, déjà amorcé par la régionalisation des forces policières de la communauté urbaine de Montréal.

Ainsi, selon Me Léonce Roy, procureur du Syndicat professionnel des chefs de police du Québec, les services de police de Lauzon, Lévis, Saint-David et Saint-Romuald ne feraient qu'un dès cette année ou au début de 1976. Ceux de Ville de Vanier, Loretteville, Saint-Michel-Archange et des municipalités de la côte de Beauport seraient ainsi à court terme intégrés à la ville de Québec. Enfin, dans trois ou cinq ans, les secteurs de Québec, Sainte-Foy, Charlesbourg, Rive-Sud et côte de Beauport ne feraient plus qu'un sous le nom de "Police de la Communauté urbaine de Québec".

Sur le plan général, dont la fusion du Québec métropolitain est l'un des trois volets prévus, il ne fait aucun doute que la coordination policière est devenue depuis longtemps une priorité urgente chez nous. Nous avons dépassé les limites de la tolérance en ce qui concerne le morcellement policier et, partant, une certaine inefficacité de nos mécanismes de lutte à la

L'un devra finir par l'emporter, sur l'autre. Déjà, le COJO, dont ce n'est pas la responsabilité, est venu au secours du Village olympique.

Quant au problème crucial du financement, il est évidemment lié aux coûts. Les coûts — on le sait encore une fois de façon officieuse — totaliseront au moins \$650 millions, soit plus du double que ce que M. Drapeau avait vu dans sa boule de cristal.

De ces \$650 millions, \$580 millions vont pour les immobilisations, dont, chiffre incroyable, \$350 millions pour un stade.

Les revenus probables, dans l'état actuel des protocoles d'entente liant le COJO et les différents gouvernements, viennent d'être réévalués à \$450 millions. D'où un joli trou de \$200 millions si on continue à vouloir appliquer l'architecture style Drapeau-Taillibert.

L'intention est toujours forte de vouloir faire payer par les autres ses excès ou ses erreurs.

L'intention est devenue, chez le maire Drapeau, volonté.

Et quand le maire Drapeau rugit, le gouvernement du Québec tremble. Il y a de quoi: il s'est engagé à combler le déficit des Jeux (de toute façon, il n'y en aura pas, disait le ministre des Finances Raymond Garneau en 1973).

L'intention est devenue, chez le gouvernement du Québec, projet. Le projet de faire payer en bonne partie par les Canadiens des autres provinces le déficit des Jeux en prolongeant deux ans après les Jeux, la Loterie olympique et en augmentant l'offre des pièces de monnaie olympique.

C'est là qu'entre en scène le gouvernement fédéral: il doit donner son accord à l'émission de la monnaie. C'est là aussi qu'entre en jeu la volonté des autres provinces qui, n'étant pas folles du tout, veulent bien que l'argent que la Loterie olympique siphonne chez elles contribue à défrayer le coût des Jeux mais refusent à ce que cet argent serve à construire des installations de loisirs pour les citoyens de l'Est de Montréal, en eussent-ils grand besoin.

Si le reste du Canada accepte de payer la majeure partie de l'inflation des Jeux de Montréal, M. Drapeau pourra encore garder l'espoir de réaliser son rêve de grandeur. Sinon, ce seront les Québécois seuls qui en feraient les frais.

Heureusement, il reste une autre solution. Et c'est le COJO lui-même qui la propose: modifier le projet et transformer des installations existantes au lieu de tout construire à neuf. Ce serait tout simplement revenir aux "Jeux modestes" promis en 1972 par M. Drapeau aux citoyens de Montréal et au Comité olympique international.

Il ne faut en effet pas confondre deux choses: les Jeux olympiques et un monument (avec ou sans mât) à la mémoire d'un maire au bord de la retraite.

Il reste une période de réflexion et de décision de dix jours. Espérons qu'enfin, on pensera tout simplement aux Jeux olympiques.

Claude BEAUCHAMP

criminalité. Il est impensable que le Québec possède encore des centaines de corps policiers indépendants et disparates soumis à des politiques municipales plus ou moins cohérentes et ballottés au gré des caprices financiers de certains édiles. Il en résulte une incompétence, une inefficacité et, hélas trop souvent, une médiocrité systématisée qui mettent en danger la sécurité publique et favorisent indûment le désordre sous toutes ses formes.

Voilà pourquoi l'Etat a voulu, il y a plusieurs années, faire de la régionalisation de nos forces policières un projet essentiel tant pour la protection du public que pour éviter un enchevêtrement malencontreux et dommageable des juridictions, c'est-à-dire la duplication des services policiers. D'ailleurs, les policiers municipaux eux-mêmes ont perçu depuis longtemps la nécessité d'un tel changement en voulant s'organiser professionnellement et se doter à tous les paliers d'organismes qui soient en mesure de faire valoir leurs revendications et d'exposer leurs points de vue. Bien plus, à leur congrès annuel de 1972, ils déclaraient déjà en avoir assez de la juridiction et de l'administration des conseils municipaux, en exprimant unanimement le souhait de faire désormais partie d'un corps de police autonome pour tout le Québec.

Cela en dit assez long sur l'accueil, que l'on pourrait qualifier de favorable, fait par nos policiers municipaux au projet de régionalisation des forces policières au Québec. D'autant



l'opinion du lecteur

S.O.S. à tous les avorteurs

Nous lisons dans les paroles de Notre-Dame à Bayside ce qui suit: "L'avorteur sera damné. Il existe maintenant un état de vie bien pire que du temps d'Hérode. Les Saints Innocents furent massacrés, mais aujourd'hui votre nombre d'enfants massacrés se compte dans les millions. La damnation est la sentence éventuelle de tout homme ou femme qui collabore de quelque manière au massacre des enfants à naître. Avez-vous le temps de réparer et de renouveler votre âme avant de venir à nous pour être jugés? Rebroussez chemin maintenant, et rendez votre pays à son état original de soumission solennelle envers le père. Sortez ce grand mal de chez-vous."

Nous croyons que ces dures paroles sont assez claires sans qu'il soit nécessaire d'insister. Cependant, pour ceux qui auraient une conception trop floue de l'enfer, nous donnons ici la description qu'en fait Lucie de Fatima, après l'avoir vue.

"Notre-Dame ouvrit de nouveau les mains... Le faisceau de lumière projeté sembla pénétrer la terre et nous vîmes comme une grande mer de feu. En cette mer étaient plongés, noirs et brûlés, des démons et des âmes sous forme humaine, ressemblant à des braises transparentes. Soulevés en l'air par les flammes ils retombaient de tous les côtés comme les étincelles dans les grands incendies, sans poids ni équilibre, au milieu de grands cris et de hurlements de douleur et de désespoir qui faisaient fremir et trembler d'épouvante... Les démons se distinguaient des humains par leurs formes

horribles et dégoûtantes d'animaux épouvantables et inconnus, mais transparents comme des charbons embrasés."

"Cette vue dura un instant et nous devons remercier notre bonne mère du ciel qui, d'avance, nous avait prévenus par la promesse de nous prendre au paradis. Autrement, je crois, nous serions morts de terreur et d'épouvante."

Vous venez de voir l'enfer où vont aboutir les âmes des pauvres pêcheurs. Pour les sauver, le Seigneur veut établir dans le monde la dévotion à mon cœur immaculé. Si l'on fait ce que je vous dirai beaucoup d'âmes se sauveront et l'on aura la paix."

Cependant, vers 1959, Lucie a dit au père Angoustino Fentes: "L'humanité n'a pas évolué comme le Père l'attendait... Si vous ne vous convertissez pas, ne priez pas, ni ne faites pénitence, de grands malheurs et, en particulier un très grand châtement s'abattront sur tout le monde." D'autres prophéties, aussi sérieuses que Fatima, par exemple, celle de La Salette parlent dans le même sens.

Pour conjurer la terrible menace qui guette le monde, nous demandons, en particulier la récitation quotidienne de rosaire, en commun si possible, car la sainte Vierge a dit, qu'il n'y a pas de problème d'aucune sorte qui ne peut pas se régler par le rosaire surtout en groupe."

Paul Thibault, M.D.
R-58,
1588 St-Vallier O.,
Québec 6.

Site à perdre

Il était une fois à Loretteville, un beau site situé sur un promontoire, à l'extrémité sud de la rue Valvue. Des gens y avaient établi leur résidence et jouissaient d'une magnifique vue sur Québec et Ste-Foy. Le site faisait l'envie des passants.

Un jour, il y a quelques mois, on commence à démolir les résidences qui s'y trouvaient: sur ce promontoire il ne reste maintenant que quelques beaux arbres.

Le prolongement de la route du Vallon doit bien se réaliser dans l'axe du boulevard de la Colline à quelque 2.000 pieds de ce beau promontoire; pourquoi donc ce massacre alors? — Il semble que les voies de raccordement à la future route du Vallon ne pouvaient éviter un tel site. Bien plus, les béliers mécaniques doivent sous peu éliminer ce promontoire à coup de milliers de dollars en déplaçant tout près de 20 pieds de terre de ce site.

Quel respect des sites ont les planificateurs du Ministère de la Voirie? Aucun! Ces technocrates ont, à ce qu'on nous a dit, la force de mettre les autorités devant des faits accomplis et irréversibles. Pourquoi le contribuable doit-il toujours subir et toujours payer?

Qu'on leur remette ce site avant qu'il ne soit trop tard et qu'on y aménage un parc où tous bénéficieront de cette magnifique vue sur la capitale.

Qu'on trouve d'autres solutions plus ingénieuses et moins coûteuses pour résoudre les records futurs de voirie à cet endroit.

A ce rythme, on perdra tout pour satisfaire la vitesse!

A bon entendeur, salut!

Gilles Côté, 51, St-Charles, Neufchâtel, Qué. G2B 2K8.

Souhaits pour 1975

A M. Robert Bourassa, la sociale démocratie.

A M. Jérôme Choquette, la souveraineté judiciaire et la récupération des \$362 millions.

A M. Guy St-Pierre, la souveraineté industrielle et commerciale.

A M. Victor (Shawbridge) Goldbloom, la souveraineté municipale.

A M. Raymond Garneau, la souveraineté financière et budgétaire.

A M. François Cloutier, la souveraineté éducationnelle et scolaire.

A M. Claude Forget, la souveraineté sociale.

A M. Denis Hardy, la souveraineté culturelle.

A M. Normand Toupin, la souveraineté agricole.

A M. Claude Simard, la souveraineté touristique.

A vous tous, messieurs, je souhaite que vous cessiez de croire au Père Noël fédéral. Vous n'êtes plus des enfants. Vous pouvez tout réaliser vos souhaits en joignant le Parti Québécois et en travaillant tous pour un Québec Souverain, c'est-à-dire, pour un Québec aux Québécois. Pensez-y.

Jules Lebeau,
434 est, Dorchester 17,
Montréal.

plus que, dans sa substance même, un corps de police régional doit, pour être efficace et fonctionnel, faire nécessairement appel à des policiers compétents bien formés et favoriser leur évolution, c'est-à-dire leur épanouissement dans un plan de carrière. Diverses réalisations du genre, effectuées tant en Europe qu'aux Etats-Unis, ont d'ailleurs amplement prouvé qu'elles s'avèrent nécessaires si l'on désire la création de corps policiers professionnels qui puissent atteindre un seuil plus élevé, en astreignant ceux-ci et les candidats futurs à des exigences plus uniformes en matière d'entraînement, de perfectionnement et de recyclage, en plus de démontrer qu'elles constituaient moins un danger pour la société qu'un immense progrès social et une garantie de respect pour les libertés individuelles.

La régionalisation, telle qu'elle semble être envisagée au Québec, ne doit pas nécessairement, et surtout pas, se réaliser par un découpage purement théorique d'une carte géographique. Elle doit tenir compte de la réalité. Or, dans cette réalité, deux situations se présentent au Québec: des concentrations de population urbaine et une dispersion de la population en milieu rural. Dans les régions à forte densité, les divers corps de police d'un même territoire peuvent ainsi être unifiés. Dans les régions à faible densité, les corps de police, tout en demeurant à vocation locale et autonome, peuvent être mieux coordonnés à l'égard de certains services qui seraient trop onéreux pour

un seul corps. La régionalisation permet ainsi une utilisation plus rationnelle du personnel et de l'équipement et, d'autre part, une centralisation de l'administration tout en décentralisant les opérations.

Sans savoir de quelle façon précise pourrait être envisagée la régionalisation des corps policiers du Québec métropolitain, on peut tout au moins penser qu'elle ne devrait pas nécessairement se faire comme l'intégration du Montréal métropolitain où la situation était acquise. Il sera donc indispensable d'étudier les besoins et les ressources des corps policiers concernés. Il faudra aussi, est-il besoin de le préciser avec l'expérience acquise, prévoir des structures financières propres à éviter les difficultés que connaît en ce moment la CUQ. Mais cet aspect, même s'il présente les inconvénients inévitables des grandes initiatives nouvelles, ne devrait pas faire perdre de vue la nécessité d'une amalgamation policière, quelle que soit la façon pratique dont on envisage de la réaliser.

Reste l'important problème humain, lequel doit demeurer au centre des études à effectuer en ce sens. Ce problème ne doit surtout pas être la somme de problèmes personnels mais signifier qu'en voulant faire des policiers plus aptes au maintien du progrès social on doit s'efforcer de les rendre plus humains. Mais on sait bien, malgré tout, que ce ne sera pas des policiers que viendront les principales objections à la fusion.

Paul LACHANCE

Prolongation de la loterie olympique: aucune surprise



Un gardien laisse une voiture autorisée quitter l'emplacement olympique à Montréal, hier, tandis qu'un policier surveille attentivement les lieux de sa fourgonnette. Le photographe n'a pas été autorisé à pénétrer sur le terrain olympique.

par François DEMERS

Le vice-président et directeur général de la loterie olympique, M. Julien Côté, n'a manifesté hier, aucune surprise à l'annonce par LE SOLEIL que la loterie olympique serait prolongée jusqu'en 1978, afin d'éponger le déficit des Jeux de Montréal qui dépassera les \$200 millions.

"Est-il vraisemblable, a-t-il souligné, qu'un gouvernement abandonne une source de revenus susceptible de rapporter \$80 millions nets par année?"

M. Côté n'a pas caché que

non seulement on discutait depuis quelque temps déjà, dans les milieux intéressés, des moyens d'occuper le champ de financement que laisserait libre la loterie olympique après 1976, mais encore que des démarches précises avaient déjà été faites en ce sens.

Pour sa part, le ministre québécois des Finances, M. Raymond Garneau, laissait entendre, en septembre dernier, que le Québec mettrait sur pied une "loterie du millionnaire" pour remplacer sur le territoire québécois le terrain occupé jusqu'en 1976 par la loterie olympique.

Ce projet consistait essentiellement pour le Québec à maintenir de façon permanente sur son territoire une loterie qui comporterait des prix aussi substantiels que ceux qui sont actuellement offerts par la loterie olympique. La mesure n'entraînerait que des rajustements mineurs au niveau de la super, de l'inter et de la mini-loto.

Hier, au bureau de ce ministre, on faisait savoir que M. Garneau ne voulait ni infirmer ni confirmer la nouvelle du SOLEIL. Par contre, on ne s'inquiétait aucunement du projet de prolongement de la loterie olympique. La "loterie du millionnaire" n'en sera retardée que d'un an ou deux.

Aux bureaux de la loterie olympique, par contre, M. Côté précisait que, pour être efficace après 1976, la loterie se devait de continuer à être pancanadienne ou à tout le moins interprovinciale.

Or, la participation des gouvernements provinciaux des Maritimes, de l'Ontario et de l'Alberta n'est actuellement prévue que jusqu'à l'été 1976. Pour que la loterie continue après cette date à solliciter les citoyens de ces provinces,

il faudrait donc que leurs gouvernements y consentent.

C'est à ce moment que se pose le principal problème: les autres provinces souhaiteront-elles un nouveau partage des revenus? Actuellement, pour chaque billet vendu chez elles, elles obtiennent une ristourne de \$0.50, remise au sport amateur. Jusqu'à maintenant, un total de \$5,375,000 leur a été versé.

Que demanderont-elles pour que leurs citoyens continuent à financer des installations permanentes situées uniquement à Montréal?

Même chose avec les deux autres projets mentionnés par LE SOLEIL pour éponger le déficit des Jeux Olympiques: produire plus de monnaie d'argent et émettre des pièces d'or.

Dans ce cas cependant, la situation se complique puisque le gouvernement fédéral devra s'en mêler. Ces deux initiatives exigeraient, en effet, un amendement à la loi fédérale C-196, adoptée le 27 juillet 1973, qui stipule que la monnaie olympique ne peut être qu'en argent et ne doit pas dépasser la somme de \$450 millions.

Il n'est pas question de retirer les Jeux Olympiques de Montréal

MONTREAL (PC) — Le président du Comité international olympique (CIO), Lord Killanin, a assuré hier le comité organisateur des J.O. d'être 1976 que le CIO n'avait pas l'intention de retirer les Jeux de Montréal.

Killanin et Roger Rousseau, président du Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO), se sont entretenus par téléphone transatlantique à plusieurs reprises hier et Killanin doit faire une déclaration officielle aujourd'hui.

Killanin assistait à un réunion du CIO à Amsterdam hier. Il a également assuré Rousseau que ni lui-même ni le vice-président du CIO, Willi Daume avaient l'intention de faire une visite immédiate ici afin d'enquêter sur le retard apporté aux chantiers de construction olympique causé par une grève de six semaines des ferrailleurs.

Les rumeurs voulaient que Killanin ait songé à convoquer une réunion d'urgence afin de discuter la situation montréalaise et que Daume ait prévu une visite ici le 20 janvier.

Rousseau et Killanin resteront en communications constantes jusqu'à ce que la situation montréalaise revienne à la normale.

La grève de 1,200 ferrailleurs québécois, laquelle a commencé le 27 novembre, avait forcé plus tôt cette semaine l'arrêt complet des travaux sur le site olympique, notamment au stade. La situation a porté à croire que les J.O. pourraient être annulés ou présentés autrement si la dispute n'était pas réglée au

début de la semaine prochaine.

Un comité spécial de l'Assemblée nationale du Québec se réunira mardi afin d'étudier une législation qui obligerait les travailleurs à revenir au travail. Le ministre du Travail Jean Cournoyer a déclaré mercredi que les Jeux pourraient être annulés si la grève n'était pas réglée d'ici une semaine.

Spéculation

Lors d'une assemblée jeudi soir, les grévistes ont décidé de poursuivre leur grève tant qu'ils n'auront pas obtenu une augmentation satisfaisante par rapport au coût de la vie.

Ils avaient d'abord exigé une augmentation de 50 cents de l'heure, mais à la suite d'augmentations de salaire dans certains domaines de la construction le 1er janvier, les ferrailleurs veulent maintenant un ajustement d'un dollar l'heure.

L'arrêt forcé des travaux sur le site principal et la perte de jours de travail dans un calendrier déjà serré ont porté à croire que les autres locaux, y compris la piscine olympique, ne seraient pas prêts pour la cérémonie d'ouverture le 17 juillet, 1976.

Le COJO a alors songé à étudier la possibilité de présenter les activités du stade olympique à l'Autostade et celles de la natation au Forum de Montréal.

Toutefois, le maire Drapeau insistait pour que les J.O. soient présentés dans les locaux promis.

La confusion ainsi créée a donné naissance aux rumeurs voulant que plusieurs villes de l'Allemagne de l'Ouest et le Shah d'Iran soient prêts à remplacer Montréal.

Mais Raymond Beauchemin, directeur des communications au COJO, a déclaré hier que le groupe montréalais n'avait rien entendu d'officiel à ce sujet.

Ainsi, plusieurs villes allemandes de la vallée de la Ruhr seraient prêtes à se grouper pour présenter les Jeux en cas d'annulation à Montréal. On a fait cette offre directement à Daume.

Toujours en Allemagne, un directeur des jeux de Munich en 1972 a déclaré que le retour des J.O. à Munich serait une des pires solutions au problème de Montréal.

Selon Walter Troeger, les locaux sportifs sont encore disponibles à Munich, mais les quartiers de la presse et le village olympique sont main-

tenant occupés par des résidences privées.

Daume a d'ailleurs affirmé que Munich ne pouvait recevoir les J.O. "en raison de facteurs politiques et financiers".

"Il est d'ailleurs théoriquement possible qu'aucun pays ne puisse remplacer Montréal en 1976, ce qui ferait de 1976 une année non olympique", a dit Daume, qui demeure optimiste dans les chances montréalaises.

Par ailleurs, un journal allemand cite déjà que les J.O. seront présentés à Téhéran, car c'est la seule ville capable de recevoir les jeux à 18 mois d'avis, d'autant plus qu'elle a présenté les Jeux asiatiques l'an dernier.

NOUS SOMMES OUVERTS le SAMEDI
de 9h30 a.m. à 5h00 p.m.
ROBERT LAFORCE
opticien d'ordonnance

APPRENEZ L'ANGLAIS Au Vermont

Cours intensifs dans un milieu anglophone. Université catholique. Coéducationnelle. Atmosphère internationale. Cours de conversation avec laboratoire.

Ecrivez à:
International Student Program
St. Michael's College
Winooski, Vermont 05404
U.S.A.

Grève à l'Hôtel de la monnaie

OTTAWA (PC) — La frappe de la monnaie canadienne a été complètement interrompue hier, pour une deuxième journée consécutive, en raison du débrayage des quelque 550 employés affectés à l'Hôtel de la monnaie.

Ces employés dont les emplacements de travail sont situés à Ottawa, Hull et Winnipeg, ont débrayé jeudi après-midi après l'échec de la médiation présidée par le médiateur fédéral, M. Henry Bartenbach.

La grève a provoqué l'interruption de la frappe de la

monnaie pour usage domestique, la production de la monnaie olympique spécialement frappée pour le financement des Jeux olympiques de Montréal en 1976, de même que la frappe de pièces de monnaies pour des clients étrangers.

L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CREDIT DE QUEBEC INC.



M. Jean-Guy Rivet

M. Jean-Guy Rivet, directeur du Commerce au Ministère de l'Industrie et du Commerce sera le conférencier au souper mensuel de l'Association des Directeurs de Crédit de Québec Inc., mardi le 14 janvier, à 18.30 hres, à l'Hôtel Paul Baillargeon, rue St-Vallier, Québec. M. Rivet a intitulé sa conférence "Le Ministère de l'Industrie et du Commerce, moteur de la vie économique du Québec". (ANN.)



INSTITUT MARITIME DU QUEBEC

Education permanente
Cours d'hiver 1975 - Tél.: 522-1269

Plein temps le jour

- Navigation - tous les brevets.
- Mécanique - tous les brevets.
- Pilotage - 30 heures/sem.
- Simulateur radar - 30 heures.
- Observateur radariste - 6 sem.

L'équipe de nos 36 spécialistes est prête à répondre à l'attente de l'industrie maritime et de l'homme moderne.

Temps partiel le soir

Navigation astro: 2 groupes, mardi/jeudi de 19:30 à 22:30 heures.
Administration maritime spécialisation de 450 heures (30 crédits) en tranches de 3 crédits dont 12 crédits sont offerts cette session. Du lundi au jeudi de 19:30 à 22:30 heures. Droit, agence et courtage, administration et structure de l'entreprise maritime.

Début des cours: les 8 et 13 janvier.

L'inscription se poursuit à cause de la saison tardive de navigation.

Collaboration: Ministère de l'Éducation, Centre de Formation Professionnelle du Ministère de la Main-d'Oeuvre, Centre de Main-d'oeuvre du Canada, Ministère des Transports, Cegep de Rimouski.

Information: 1115, rue Berthelot, Québec. (418) 522-1269.

habitat préfab inc.

IL NE RESTE QUE 20 MAISONS AU PRIX GARANTI POUR PRINTEMPS '75
Bâties sur votre terrain



La Richelieu 24' x 40' \$21,595



La Chaumière 25' x 38' \$19,926

Maison complètement terminée • Fondation incluse • Sauf peinture

**PROTÉGEZ VOTRE DATE DE LIVRAISON
PROTÉGEZ VOTRE PRIX
RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT
QUANTITÉ LIMITÉE 20 UNITÉS**

Notre liste de clients satisfaits est une garantie sûre pour l'éventuel acheteur d'une maison Habitat Préfab Inc.

Venez visiter votre maison à notre terrain d'exposition

2144, boul. HAMEL, DUBERGER 687-0300



habitat préfab inc.



BOURSES D'EXCELLENCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1975-1976

- Bourses de maîtrise: 600 bourses de \$3000 à \$4000 chacune; toutes disciplines y compris les sciences de l'administration.
- Bourses de doctorat: 500 bourses de \$3500 à \$5000 chacune.
- Bourses de recherches post-doctorat: 20 bourses de \$7600 ou \$8600 chacune
- Bourses "Jeunes administrateurs": maîtrise en administration des affaires; 75 bourses de \$6000 ou \$8000 chacune
- Bourses d'échanges "Québec-Ontario" pour études au niveau du doctorat ou recherches post-doctorales. (7 bourses de \$7500 chacune).
- Bourses d'études ou de perfectionnement dans les arts: 25 bourses d'un montant maximum de \$4000 chacune
- Bourses de 1er cycle: pour les étudiants inscrits à un programme conduisant au baccalauréat d'enseignement professionnel; 100 bourses de \$2750 à \$3750 chacune.

Ces bourses sont accordées par voie de concours aux seuls candidats recommandés par les jurys de sélection.
Date limite pour soumettre un dossier de candidature complet: 31 janvier 1975.
Annonce des résultats des concours: 15 mai 1975.

Les candidats éventuels peuvent obtenir la formule de demande de bourse en s'adressant
Au Secrétariat de la D.G.E.S
Ministère de l'Éducation
1035, rue de Lacheprotière
Québec G1R 5A5
ou
Au Service aux étudiants des universités du Québec.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
Direction générale de l'enseignement supérieur

Une victime des... (Suite de la première page)

bien frivoles ou qu'elles ne relevaient pas de la compétence du protecteur du citoyen. Huit de ces demandes ne requéraient que de l'information, 12 n'avaient pour but que la restitution d'objets et 27 venaient de personnes mises en accusation. (On sait que, finalement, 17 accusations seulement ont été retenues).

Restait donc à traiter le cas de 103 plaignants.

En mars 1971, on avait évalué à moins de \$40,000 la somme qu'il en coûterait à la province pour faire le droit aux requêtes des plaignants.

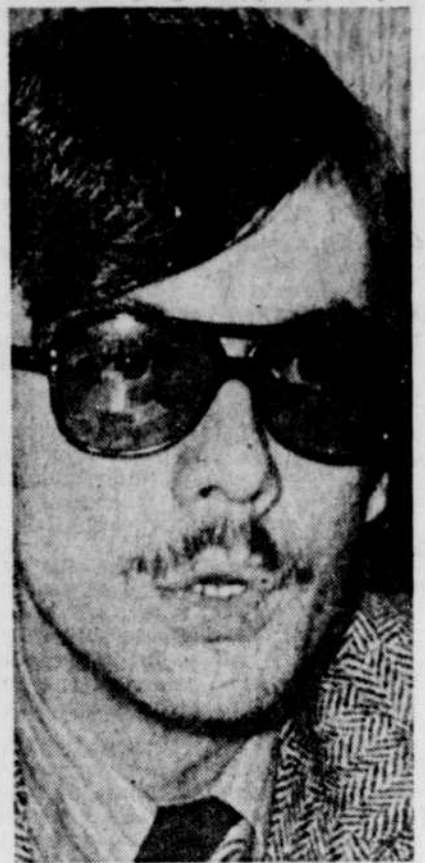
A titre d'exemple, 25 des cas faisant l'objet de recommandations en mars 1971 totalisaient à l'époque \$7,000. Un autre exemple servira à souligner ce contraste: un licencié en droit de Québec qui n'était pas membre du Barreau a reçu une indemnité de \$350.

Dans la mémoire d'un ordinateur

Il est aujourd'hui impossible de déterminer avec précision — à moins de convoquer un ordinateur du ministère de la Justice — le montant global des indemnités versées aux victimes des mesures de guerre. Certaines ont été versées par l'intervention du ministre lui-même, d'autres par celle du sous-ministre André Desjardins. Les autres ont été traitées par le service des plaintes du ministère.

D'autre part, rien n'assure que les

montants recommandés par le protecteur du citoyen aient été versés intégralement aux plaignants, puisque la pro-



Me Claude Samson

cedure ne permet pas à l'ombudsman de le vérifier. Cependant, aucune plainte après le versement de l'indemnité par le ministère de la Justice n'a été par la suite déposée chez le protecteur du citoyen. Là, le dossier est clos.

Des dommages matériels

Le faible montant des indemnités versées aux victimes d'octobre s'explique par le fait que les recommandations du protecteur du citoyen n'avaient trait qu'aux dommages matériels. "Je n'ai considéré, écrivait-il en mars 1971, au ministre de la Justice, que les pertes ou manques à gagner résultant directement de l'action policière considérée: dommages aux biens et à la propriété, perte de salaire ou de revenus, dépenses encourues pour obvier à l'absence du foyer. Dans les quelques cas de perte d'emploi, j'ai prévu une indemnité basée sur le salaire et une certaine période de pré-emploi; et je n'ai pas tenu compte des dommages moraux (souffrances morales ou physiques, atteinte à la réputation) que lorsqu'ils me paraissaient comporter des conséquences d'ordre pécuniaire".

A l'époque, et cela est clair dans le rapport de l'ombudsman de 1971, le protecteur du citoyen ne croyait pas que les recours de droit commun auxquels on pourrait penser pour faire valoir une réclamation du genre puissent être pertinents. "Ils sont, écrivait-il, si aléatoires et si discutables qu'ils peuvent difficilement être dits également adéquats".

Le transport en vrac... (Suite de la première page)

quête recommande que les textes de la loi sur les transports soient modifiés à tous les endroits où ils reconnaissent déjà l'artisan, son association et sa fédération. "Ceci me semble essentiel si l'on veut éviter l'établissement de monopoles qui entraînent toujours des abus", conclut M. Robert Grégoire.

Presque tous les intervenants déplorent la lenteur de la Commission des transports dans l'émission des permis réguliers, spéciaux et additifs, et même des transferts de permis. Les réformes proposées dans l'émission des permis réduiraient d'ailleurs la juridiction et le travail de la Commission des transports du Québec.

Transport subventionné

Tous les groupes consultés semblent d'accord avec la position adoptée par le Bureau des tarifs, qui suggère d'abolir l'article 12.64 concernant l'inclusion obligatoire des subventions à l'intérieur des tarifs de transport. Les subventions données par le Québec sont un moyen d'éliminer les disparités régionales plu-

tôt qu'une façon efficace d'augmenter le revenu des camionneurs.

Cet article défavorise l'industrie du camionnage par rapport à d'autres modes, comme le rail et la navigation, pour lesquels le gouvernement fédéral octroie des subventions qui viennent s'ajouter aux revenus et non pas se soustraire aux taxes.

Les ministères du Travail et de l'Agriculture appuient l'Association des industries forestières, qui préconise des "taux minima réalistes", qui seront négociés en tenant compte des conditions particulières du moment. Le Conseil du trésor suggère des taux minima révisés périodiquement.

L'enquêteur du ministère des Transports préfère la formule des taux minima, parce qu'elle laisserait plus de jeu à l'entreprise et à la concurrence, tout en garantissant un revenu décent aux camionneurs et en libérant la Commission des transports d'avoir toujours à agir sous pression devant chaque demande de révision de tarif.

Postes d'affectation abolis

"Je souscris aux avis exprimés par bon nombre selon lesquels il faut enlever toute ambiguïté et déclarer que le poste n'est pas obligatoire si l'on désire garantir une efficacité nécessaire dans le domaine du transport en vrac", conclut M. Grégoire, en précisant que des permis d'exploiter des postes et services de courtage pourraient être donnés à des coopératives et associations de camionneurs.

Cette formule assurerait le libre choix du client pour le genre de transport répondant le mieux à ses besoins, tout en empêchant la formation d'un monopole par un groupe particulier, estimant les tenants de cette théorie.

Par contre, signale le rapport, l'AN-CAI a défendu le maintien des postes d'affectation obligatoires, allant même jusqu'à exiger que le règlement 12 révisé consacre cette méthode de distribution des contrats et du travail.

Espoir au Pavillon Saint-Dominique

par Marc SAINT-PIERRE

Les grévistes du Pavillon Saint-Dominique ne croient pas qu'il n'y a plus d'espoir de règlement et ils vont continuer la lutte.

C'est ce qu'a déclaré, hier soir, le président du syndicat regroupant les travailleurs en grève de l'institution, M. Téléphore Ferland.

Il a ajouté que la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a en outre réitéré son appui aux travailleurs du Pavillon Saint-Dominique, dans la rue depuis maintenant tout près de trois ans, en

dépit de la déclaration de Soeur Régina Doyon, prieure générale des soeurs dominicaines.

Dans une lettre expédiée, le 8 janvier à M. Ferland, Soeur Doyon estime que le problème du Pavillon Saint-Dominique — un foyer pour vieillards propriété des soeurs dominicaines — est insoluble. La prieure générale laisse entendre dans la même lettre qu'il est impossible de réintégrer les grévistes dans le pavillon.

Ces grévistes sont encore au nombre de seize, trois hommes et treize femmes.

M. Ferland a précisé que son groupe estime que la déclaration de Soeur Doyon constitue la même salade qui avait été servie aux grévistes par l'abbé Gérard Dion, en septembre dernier.

L'abbé Dion, qui a agi un temps à titre de conseiller des soeurs dominicaines dans cet interminable conflit, avait conseillé la partie patronale de fermer le dossier: il avait cité à cette époque divers arguments à l'appui de sa thèse: le travail se fait normalement au pavillon grâce à d'autres travailleurs; un conflit qui dure deux ans et piétine est en fait insoluble;

la réintégration des grévistes serait impossible parce que les relations entre eux et les pensionnaires seraient trop difficiles, etc.

Ce dernier argument constitue d'ailleurs la base de la déclaration de soeur Doyon, rendue publique cette semaine.

Les grévistes veulent donc, a dit M. Ferland, continuer à faire la grève et la CSN va continuer ses versements de soutien. L'allocation de grève des grévistes est de \$55 la semaine dans le cas des célibataires et de \$75 dans le cas des soutiens de famille.

construction bricolage embellissement

Chronique publicitaire



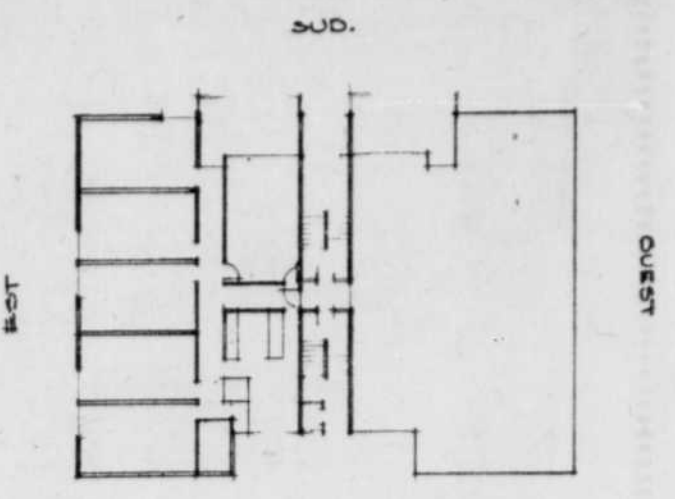
Les célibataires et l'habitation

Le mariage et la vie religieuse ont été jadis les façons normales de s'intégrer à la société, le célibat étant considéré comme quelque chose d'accidentel. "Catherine" faisait sourire, de même que le célibataire attaché à sa mère et à ses habitudes. En coïncidence avec les perspectives de surpopulation, la morale sociale ne réclame plus une natalité maximum, les femmes aspirent à valoriser leur potentiel humain de façon plus diversifiée qu'autrefois, et en conséquence il existe maintenant toute une population de célibataires qui ont choisi cet état, et qui sont à la recherche d'un cadre physique de vie adapté à leurs besoins.

Il n'est peut-être pas facile ni économique de vivre seul. Pour bien des femmes célibataires en particulier, sous-utilisées sur le marché du travail et mal payées, l'appartement individuel complet ne s'avère pas possible économiquement. De plus, la lecture et les petits travaux manuels, et le délasserment passif qu'est la télévision, ne comblent pas les heures de loisirs, et un profond besoin de contact humain et d'enrichissement personnel chez la plupart porte les célibataires à se regrouper, même au niveau de l'habitation. On retrouve déjà à proximité des centres commerciaux et des hôpitaux, des appartements partagés par des individus où chacun recherche son équilibre personnel entre la mise en commun et l'intimité. Il existe aussi des communes où les jeunes expérimentent de nouvelles structures de vie. Le phénomène est important, emballant à bien des points de vue, et il est bon d'en discuter.

Disons tout de suite que les appartements ou les maisons utilisés à cette fin n'ont pas été suffisamment transformés et ne conviennent pas du tout à cette nouvelle utilisation, et que si l'industrie de la construction prend dix années pour réaliser ce nouveau besoin, la joie de vivre de bien des gens s'en trouvera compromise. De tels espaces doivent contenir un certain nombre d'espaces personnels autosuffisants, et d'espaces communs pensés en conséquence.

L'espace personnel consiste en une pièce de séjour servant aussi de chambre à coucher, munie d'un évier, un ensemble cuisinière-réfrigérateur de petite dimension, un comptoir, un espace de repas, un vestiaire, un espace de rangement, le tout totalisant 180 pieds carrés au minimum. La pièce doit être très bien ensoleillée puisqu'il s'agit d'un séjour, munie d'une très grande fenêtre pour compenser à l'exiguïté du local, donnant préférentiellement sur un balcon individuel. Mais avant tout cet espace personnel doit être parfaitement insonorisé des autres espaces individuels et communs, tout comme s'il s'agissait d'appartements voisins, et peut-être plus. (50db). De plus, cet espace doit être relié directement aux entrées du logement sans passer par les pièces communes, pour éviter les indiscretions. Il faut partir du principe que l'individu désire avoir en tout temps



le CHOIX d'être strictement chez lui, ou avec les autres, et cela même dans une véritable commune.

Les espaces communs à l'intérieur du logement doivent être composés d'une cuisine normale avec cuisinière, réfrigérateur et espace de lessivage, d'une dinette pour huit ou dix personnes, d'une salle de bain complète avec douche supplémentaire séparée, d'un séjour de dimension normale. Une autonomie visuelle et phonique entre la dinette et le séjour est préférable, ceci permettant la formation de sous-groupes s'adonnant à des activités incommutables, comme discuter et écouter le hockey. Ici comme dans tout intérieur, ce qui importe est d'offrir tous les choix possibles par l'aménagement physique, et en ce sens, le rôle des portes ne doit pas être minimisé. Un balcon commun d'au moins 8' x 10' serait utile.

Dans un ensemble qui comprendrait un certain nombre de ces logements, on pourrait trouver un cadre d'organisation à plus grande échelle permettant des activités sportives et sociales correspondant aujourd'hui à un pressant besoin. Il ne faut pas non plus tomber dans la spécialisation à outrance des espaces d'habitation, comme c'est le cas des banlieues actuelles. Un ensemble d'une quarantaine de logements de célibataires serait d'une dimension acceptable, permettant une certaine mise en commun sans en faire un milieu social dénaturé.

Hé!
NE CHERCHEZ PAS PLUS LOIN, C'EST CHEZ MODERN PLYWOOD LTD. QUE VOUS TROUVEREZ CE DONT VOUS AVEZ BESOIN

TOUJOURS A PRIX D'AUBAINES!

FOAM ISOLANT 1re qualité	\$86.00	MASONITE 1/4" 4x8	\$2.60
PANNEAUX PREFINIS 1re qualité	\$3.70	TOILE POUR GARAGE 6' x 10'	\$21.95
FEUILLE 4' x 8' pour garde-robe aromatique	\$12.50	RIPPE 3/4" 4' x 8'	\$3.95
CEBRE AROMATIQUE Planches, paquet de 40 pl. ca.	\$15.00	BARDEAU D'ASPHALTE Collé Toile	\$13.95
PLANCHE EMBOUTEE 2" 126" M.P.	\$1.25	LAINE MINERALE 2 1/2" 3/4" 3/4"	\$65.00 \$99.00
2" x 4" x 8'	55¢	ARBORITE 2 x 4, 2 x 6, 4 x 8 à compléter de	\$3.25
INSULTECH 1/2"	\$68" M.P.	COLORLOCK blanc Légères imperfections.	\$340" M.P.
INSORBOARD 1/2"	\$66" M.P.	No 1	\$460" M.P.

POUR DECORATION nouvelle briques Z BRICK PIERTEX, RUSTICO, PIERTONE, etc.

Nous faisons la livraison à l'extérieur également LIVRAISON GRATUITE AVEC TOUTE COMMANDE SAISONNIERE Aussi matériaux neufs et usagés de toutes sortes à prix d'aubaines

MODERN PLYWOOD LTD.
1205, Courcellette - Ville de Bélair - Tél: 842-1911
* Taxe fédérale incluse * Ouvert jeudi et vendredi soir

MÉTÉO

Le temps se maintient au chaud pour la saison, des maxima de 40 degrés F étant prévus aujourd'hui dans les régions desservies par LE SOLEIL, le tout accompagné de quelques précipitations. Les chiffres sur l'illustration indiquent les maxima pour aujourd'hui tandis que les autres données ne sont valables que pour le milieu de la journée.

PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques du Québec et de la Vallée de l'Outaouais, émises par Environnement Canada, pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain. (Entre parenthèses, degrés Celsius):

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau et de Pontiac-Témiscamingue, possibilité de bruine verglaçante. Pluvieux et venteux. Maximum 35 à 40 (2 à 4). Aperçu pour demain, période de soleil.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est et des Laurentides, nuageux, doux et venteux. Possibilités de pluie. Maximum, 40 à 45 (4 à 7). Demain, nuageux avec éclaircies. Doux.

Régions de la Haute-Mauricie, de Québec, des Trois-Rivières, du Saguenay-Lac-St-Jean et de Rimouski, nuageux avec périodes de pluie. Maximum 35 à 40 (2 à 4). Demain, nuageux et doux.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles et de la Gaspésie, venteux par moments, nuageux. Maximum 30 (-1). Demain, neige fondante, venteux et doux.

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min	Max
Vancouver	22	35
Jasper	-31	-13
Edmonton	-28	-16
Calgary	-31	-13
Yellowknife	-29	-20
Saskatoon	-23	-17
Regina	-20	-15
Winnipeg	24	28
Churchill	-17	1
Sudbury	26	33
Toronto	37	44
Ottawa	35	38
Montréal	33	39
Québec	26	34
Fredericton	23	34
Saint-Jean, N.-B.	25	37
Moncton	23	36
Halifax	28	35
Charlottetown	25	32
Saint-Jean, T.-N.	22	25
Chicago	38	60
Detroit	34	47
Boston	37	41
Washington	34	51
Jacksonville	60	79
Miami	72	81
Los Angeles	50	62

La page d'histoire
par la PRESSE CANADIENNE
11 janvier 1975

Première loterie publique en Angleterre, il y a 406 ans, soit en 1569; on vendit 40,000 tickets à 10 shillings chacun. Avec les années, les loteries privées ont fini par disparaître, et même la dernière loterie publique mourut en 1860.

1693 — 60,000 victimes dans un tremblement de terre à Catane, en Italie.

1865 — Abolition de l'esclavage dans l'Etat du Missouri.

1909 — Le Canada et les Etats-Unis signent la Convention des voies navigables.

1943 — La Grande-Bretagne et les Etats-Unis abandonnent tous droits extraterritoriaux en Chine.

1946 — La République est proclamée en Albanie.

SOLEIL **MARÉE**

	DIMANCHE	DIMANCHE
Lever	7.28	
Coucher	16.19	
Durée	8.51	
Basse		1h50
Haute		6h35
Basse		13h35
Haute		18h45

GRAND CHOIX DE MAISONS NEUVES DE HAUTE QUALITE

TAUX: 10% et + livraison immédiate possible

PRIX: \$28,500. et + nous pouvons vous bâtir sur votre propre terrain

CHARLESBOURG EST Réservé maintenant pour 1975 Rabais fédéral de \$22. à \$98.75 selon le salaire

Près av. des Erables (par Bourg-Royal) 45 maisons d'ici les prochains mois
Beaux terrains Boni \$500.00

STE-FOY 10 3/4%
45' x 29', grand terrain rue Monreux Chauffage électrique Foyer + garage

CHARLESBOURG
Plusieurs maisons à visiter. Maison-modèle et bureau des ventes, 1185, rue de SOLOGNE (par la 10e avenue est ou 71e rue est de boul. Henri-Bourassa). Modèles variés et luxueux.

LES IMMEUBLES WILFRID LEGARE (71) INC.
2860, Quatre-Bourgeois - Tél.: 653-4945

Exemple de financement CHARLESBOURG EST

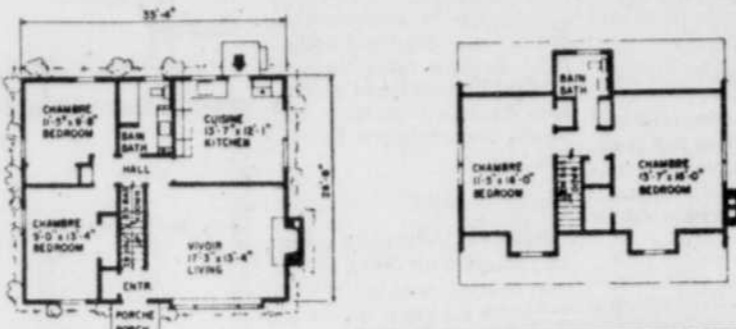
Prix de vente	\$28,500.00
Hypothèque	26,000.00
	\$2,500.00
Crédit pour boni fédéral	500.00
	\$2,000.00
Crédit pour peinture si désiré	\$1,000.00
	\$1,000.00

* Possibilité de financement secondaire

construction bricolage embellissement

Page publicitaire

L'habitation de la semaine



NUMERO 331 — 897 PIEDS CARRÉS

Cette maison d'un étage et demi compte quatre chambres à coucher et deux salles de bains. Les chambres du rez-de-chaussée sont pourvues de grandes garde-robes et la salle de bains est dotée d'une pratique table de toilette. Les chambres à l'étage sont particulièrement spacieuses et se caractérisent par leurs jolies lucarnes. Le vivoir est immense et rehaussé d'un foyer. La cuisine est suffisamment grande pour y placer un mobilier de dinette. Voilà une habitation familiale simple, mais très bien conçue. Le revêtement extérieur est en bois, lequel peut facilement être remplacé par un autre matériau au choix.
N.B. — Utilisez le bon publié dans cette page pour faire venir les plans de cette habitation ou pour vous procurer le catalogue "Ma maison", contenant 125 modèles de tous genres. Vous pouvez aussi commander l'album Déco-Rama, plus de cent pages illustrées en couleurs offrant un choix de dix plans pour l'aménagement du sous-sol.

LE SOLEIL

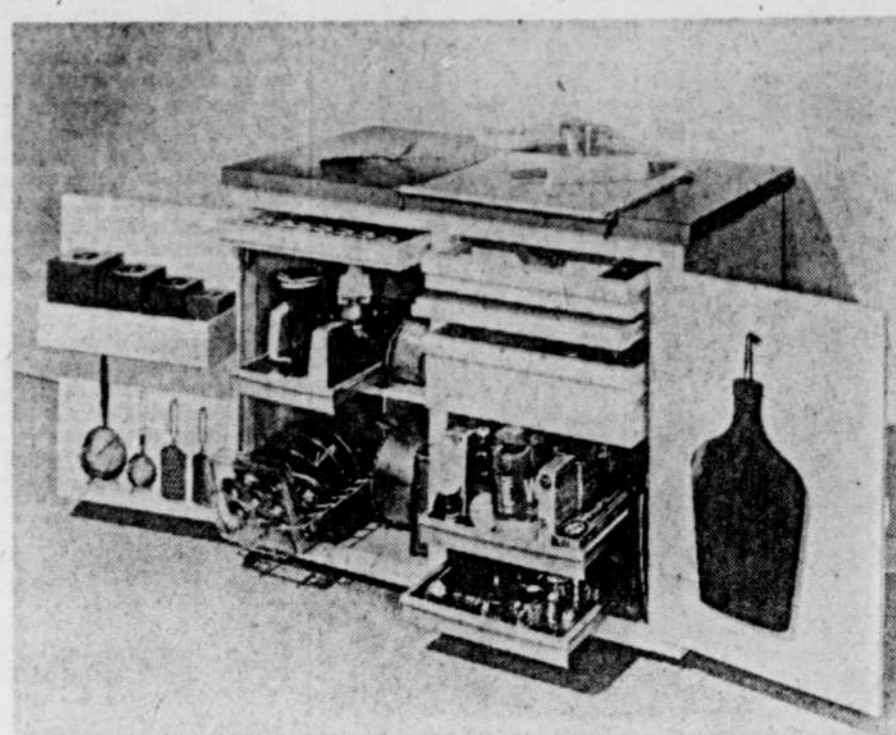
Service des plans de maisons
C.P. 1547, Québec P.Q. G1K 7J6

Veillez me faire parvenir les plans de l'habitation de la semaine, modèle numéro \$30.00
Ou je désire recevoir le catalogue "Ma Maison", contenant 125 modèles \$1.50
Ci-inclus, mandat postal ou chèque de \$
(Ajoutez 9% de taxe sur \$30)

NOM _____
(en lettres majuscules s.v.p.)

ADRESSE _____

LOCALITÉ _____



bricolage

Serre-tout pour la cuisine

LE SOLEIL

Service des patrons de bricolage
C.P. 1547, Québec, Qué. G1K 7J6

Veillez me faire parvenir un patron de bricolage numéro 83 \$1.00

Je désire aussi recevoir le catalogue contenant 227 idées de bricolage \$1.25

ou encore, le livre DECO/RAMA pour l'aménagement du sous-sol \$5.95, plus frais de poste \$6.50

Ci-inclus mandat-poste ou chèque de \$ _____

Nom _____ (lettres majuscules)

Adresse _____

Localité _____

Cette armoire de cuisine à compartiments multiples vous permettra de ranger chaudrons, boîtes à épices, ustensiles et autres articles d'utilité courante. Le tout trouvera commodément place dans un coin de la cuisine où l'espace est disponible. Le meuble est sur roulettes pour faciliter le déplacement. La surface pourra servir pour la préparation des repas et la confection de la pâtisserie. Conçue de façon fonctionnelle, cette armoire deviendra un élément indispensable dans votre cuisine.

N.B. — Utilisez le bon ci-dessus pour faire venir votre plan numéro 14 (\$2.00) ou pour vous procurer le catalogue Déco-Plans contenant 227 idées de bricolage pour votre maison et votre chalet.

Conseils sur le soin des plantes reçues à Noël

par Wilfrid PERRON
(collaboration spéciale)

AZALEE (*Azalea indica*). C'est un arbuste à feuilles vertes persistantes qui donne des fleurs blanches, roses, lavande ou rouges. La plante est généralement en fleurs quand on l'achète chez le fleuriste. Pour obtenir la meilleure floraison, placez-la près d'une fenêtre exposée à l'est, à une température de 55 à 60°. C'est une plante qui ne supporte pas une atmosphère surchauffée et on devrait l'arroser quotidiennement et, une fois par semaine, placez le pot dans de l'eau pendant environ une demi-heure. Les azalées s'accroissent très bien d'un peu d'engrais, Vigoro instantané par exemple, pendant qu'elles sont en pleine croissance.

Une fois la floraison terminée, la plante peut être conservée jusqu'à l'année suivante en la rempotant en sol acide, facilement obtenu en utilisant de la sphagnum et un peu de terre, mais PAS DE SABLE. La plante devra être taillée pour lui garder sa forme puis repiquée à l'extérieur. La nouvelle variété "Keepsake" est la plus durable.

BEGONIA. Les fleuristes en offrent, cette année, de nombreuses variétés. La toute nouvelle venue, de Belgique, a de magnifiques fleurs et un beau feuillage qui durera des mois grâce aux soins habituels. La classique variété Christmas Cheer est toujours très recherchée par un

grand nombre d'amateurs car elle peut être cultivée à l'intérieur, dans une pièce fraîche et très éclairée.

CALCEOLAIRE. Cette plante tire son nom de la forme singulière de ses fleurs qui ressemblent à un petit soulier (*calceolus*). C'est également une espèce qui ne s'accommode que d'une pièce très fraîche. Ne l'ARROSEZ PAS TROP et ne lui donnez PAS TROP D'ENGRAIS car son feuillage jaunirait. Une plante achetée en fleurs chez le fleuriste durera généralement de quatre à six semaines.

CHRYSANTHEME. Les variétés les plus nouvelles, disponibles chez la plupart des fleuristes dureront des semaines après Noël. Quand la floraison est terminée, coupez les plantes à 3 ou 4 pouces de haut, continuez à les arroser et à les fertiliser jusqu'à ce que tout danger de gel soit passé puis placez-les dans le jardin. Ils y fleuriront naturellement en automne. La nouvelle variété Mastpiece Mum est la meilleure que je connaisse pour faire pousser à l'extérieur et rentrer à l'intérieur en automne pour décorer la maison.

PIN NORFOLK ISLAND (*Araucaria excelsa*). Ce conifère exotique est l'aristocrate des plantes vertes. Ses branches étalées symétriquement le font ressembler à un petit arbre de Noël et il est tout naturellement utilisé à cet effet par de nombreuses personnes qui n'ont pas la place nécessaire pour un arbre grandeur nature. Il durera plusieurs années dans un appartement ou une maison où la température est basse. Bien qu'il puisse atteindre une hauteur considérable, on peut le garder petit en taillant le sommet.

POINSETTIE. C'est toujours la plante la plus populaire, pour offrir ou recevoir à Noël. Elle s'accommode le mieux d'une température d'environ 65° et d'une pièce bien éclairée. Le jaunissement et l'affaiblissement du feuillage inférieur peut être causé par une température inférieure à 60°F, des courants d'air ou le dessèchement au niveau des racines. L'apport d'un fertilisant complètement soluble comme Vigoro instantané, toutes les deux semaines, après que les plantes sont bien acclimatées dans la maison, est une excellente pratique.



Les plus récentes variétés de poinsettie ne sont plus les espèces instables et éphémères du passé, mais tendent à devenir des plantes d'intérieur permanentes. Ainsi que de nombreuses autres plantes, elles s'accommode bien d'un bon éclairage et d'un apport régulier de fertilisant soluble. Elles procurent un merveilleux déploiement de couleurs durant les mois d'hiver.

BEAUPORT

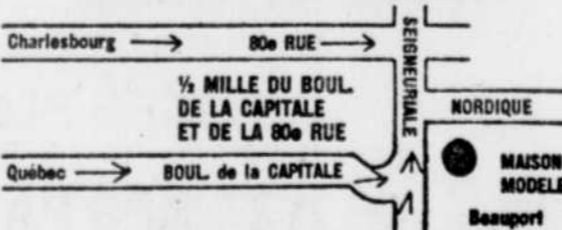
COIN SEIGNEURIALE ET NORDIQUE

DENICHEZ LA MAISON DE VOS REVES

A 1/2 mille seulement du boulevard de la Capitale et du futur centre d'achats de Beauport. Styles: canadien, normand, moderne ou futuriste. Maisons bâties sur plan ici même ou sur votre propre terrain, par de véritables artisans. Que votre maison soit modeste ou luxueuse, nous pouvons vous la construire. Egalement, maisons approuvées par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.



MAISON MODELE ouverte samedi et dimanche de 11h30 à 5h - et tous les jours de 9h a.m. à 10h p.m.
RENDEZ-VOUS 663-7585 667-2023 - 623-5105
DROUIN & PARENT



AU GOLF LORETTE

RUE JUNEAU

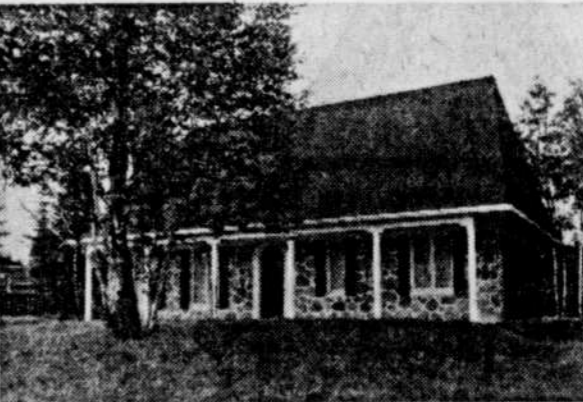
STYLE CANADIEN
FOYER
TERRAIN 105 x 110
MAISON 25 x 40

BOUL. DES CIMES

DE LUXE
PIERRE ET BRIQUE
FOYER - GARAGE
1 1/2 SALLE DE BAINS
TERRASSEMENT

RUE JOUVENCE

4 CÔTÉS BRIQUE
PARQUETTERIE
CÉRAMIQUE
\$26,700 TERRAIN INCLUS



Réservez au plus tôt, vous profiterez ainsi des baisses de taxes sur matériaux et du boni fédéral.

MAISON MODÈLE
Bureau des ventes
398, des Cimes
Inf.: Roland Blais
842-3568
527-0709

- Tous nos terrains sont boisés
 - Nos maisons sont garanties de la meilleure qualité
 - Nous construisons sur votre terrain
 - Nous préparons les plans de votre modèle
- PRIX à partir de \$25,050 tout brique

CASTONGUAY & LÉTOURNEAU INC.

DEVELOPPEMENT DE 1,000 MAISONS

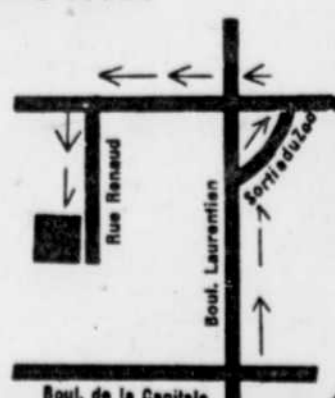
MODELES DISPONIBLES AVEC

1. ristourne fédérale suivant le salaire de l'acheteur.
2. Boni fédéral en surplus de \$500
3. Terrains boisés
4. A 10 minutes du centre-ville de Québec

MAISON A VISITER

Le jour de 2h.00 p.m. à 5h.00 p.m.
Sur semaine de 7h.00 p.m. à 9h.00 p.m.
Samedi et dimanche de 2h.00 à 5h.00 p.m.

RENSEIGNEMENTS
843-0255-56



GRATUIT Catalogue de Grainages STOKES

1300 Fleurs & Légumes. Anciennes préférences et des exclusivités d'Angleterre, d'Europe et du Canada. Demandez le aujourd'hui.

SEMENCES STOKES LTEE.
3406 Stokes Bldg., St. Catharines, Ont.

Imprimez
Nom _____
Adresse _____
Code Postal _____



Achetez votre dessus de comptoir directement du manufacturier. Dimensions et formes adaptées à des besoins particuliers. Choix de couleurs UNIES ou à motifs. Service de livraison.



2145 RUE LAVOISIER (Parc Jean-Talon)
STE-FOY, QUÉBEC 12 TEL. (418) 527-8751



Canadian Copper: la FTQ dénonce la "négligence criminelle" des compagnies

MONTREAL (d'après PC) — Les événements tragiques survenus à la Canadian Copper Refiners Ltd., doivent être l'occasion pour le mouvement syndical de lancer une vaste offensive pour mettre au pas des compagnies qui, comme la Noranda, "tuent impunément des travailleurs et ruinent la santé des autres", a déclaré M. Fernand Daoust, secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, dans un communiqué remis à la presse.

Commentant l'empoisonnement à l'arsenic de quelques dizaines de travailleurs de raffinerie de l'est de Montréal, dont deux sont morts cette semaine, M. Daoust a affirmé que "ces morts et ces

empoisonnements sont dus à la négligence criminelle de la compagnie qui, depuis plusieurs mois, camoufflait de tels cas d'empoisonnement malgré des plaintes soumises par les syndiqués".

Clinique spéciale

A ce sujet, une clinique spéciale a été mise sur pied, hier, pour examiner les employés de Canadian Copper, et cela à la demande de la compagnie.

M. Ray Sliger, coordonnateur régional du Syndicat des métaux, a déclaré hier qu'il n'avait pas encore reçu de réponse de la Commission des accidents du travail pour qu'une équipe médicale examine les travailleurs.

A l'usine, le ministère de l'Environnement a décidé de faire sa propre enquête et d'effectuer divers tests de l'air ambiant. Un porte-parole de la compagnie a précisé que des tests similaires effectués dans le passé avaient indiqué que l'air était sain dans la zone où travaillaient les employés hospitalisés.

Règles de sécurité

Dans sa déclaration d'hier, M. Daoust a en outre précisé que chaque semaine des travailleurs sont tués ou blessés dans les usines de Québec et sur les chantiers de construction parce que les règles de sécurité et de santé ne sont pas respectées par les compagnies.

"Cela ne semble pas émouvoir le gouvernement et son ministre de la Justice, dit-il, qui préfèrent dépenser les fonds publics pour harceler

et poursuivre les travailleurs et leurs syndicats plutôt que pour obliger les compagnies à respecter la vie et la santé de leurs employés".

Stratégie

Le secrétaire général de la

FTQ a expliqué qu'au cours des prochaines semaines sa centrale et ses différents syndicats affiliés, dont celui des métaux qui représente les travailleurs de la Canadian Copper, s'appliqueront à définir une stratégie d'ensemble

dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Les 23 et 24 janvier, la FTQ tiendra une session sur la prévention des accidents et la protection de la santé au travail.



Des grèves qui font mal

MONTREAL (d'après PC) — Des autos-patrouille de la police surveillaient hier les entrées des raffineries de l'est de Montréal en grève depuis maintenant huit jours. Avec les ferrailleurs, les camionneurs, les employés des raffineries paralysent, eux, presque toutes les livraisons d'essence et de mazout dans la région de Montréal, mouvement qui s'étend maintenant aux raffineries Gulf Oil et Standard Oil, en Colombie britannique.

En tout, 1.200 ferrailleurs de Montréal sont en grève depuis six semaines. Rappelons que toutes ces grèves se font autour des demandes salariales des employés.

Les Maritimes auront un meilleur service aérien

GANDER, Terre-Neuve (PC) — La société Eastern Provincial Airways a annoncé hier à Gander, à Terre-Neuve, sa décision d'acheter un nouveau type d'appareils destinés à fournir de meilleurs services aux petits centres des régions Maritimes.

avant transporter chacun 50 personnes.

Cet appareil, un avion turbo-propulseur, doté de quatre moteurs, équipé pour décoller et atterrir sur de courtes distances, est manufacturé par le groupe de Havilland Aircraft of Canada Ltd, de Montréal.

M. Keith Miller, président et premier officier exécutif de la société, a déclaré que celle-ci conclura sous peu un accord en vue de faire l'acquisition de trois appareils DH-C7, pou-

Eastern Provincial prendra livraison des nouveaux appareils en 1977. Le coût total, y inclus celui des pièces, serait de \$15 millions.

Le rapport contredit les propos de Lalonde

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de la Santé a rendu public le rapport préparé en 1966 et gardé depuis longtemps secret, traitant des effets de l'arsenic sur certains habitants de Yellowknife, et ce document laisse entendre clairement que cette substance nocive a peut-être une influence néfaste sur la santé de la population de 7.000 habitants.

En dépit de l'assurance donnée par le ministre Marc Lalonde à l'effet que ce rapport n'indiquait pas de relation entre l'arsenic et la maladie, le document complété en 1969 fait un lien entre les poussières d'arsenic provenant des mines d'or de la région et des maladies de peau relevées chez des travailleurs miniers.

Il fait état également d'autres troubles physiques qu'on pourrait relier à l'arsenic, une substance susceptible de provoquer des maladies non seulement de la peau mais allant même jusqu'au cancer gastrique.

Entre-temps, le gouvernement est la cible de vives critiques de la part de la Fraternité des Indiens et de l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest. On lui reproche d'avoir adopté en cette affaire "une attitude cavalière".

hier, les dirigeants indiens réclament la livraison d'eau gratuitement aux Indigènes du vieux secteur de Yellowknife, et une enquête sanitaire immédiate sur tous les résidents.

Jeudi, M. Lalonde avait affirmé que ce rapport ne reliait pas l'arsenic aux cas de maladie relevés dans la capitale des Territoires du Nord-Ouest, et il ajoutait que ce document ne serait guère d'une intéressante lecture au lit.

D'après ce document mis en lumière au cours d'une émission radiophonique de Radio-Canada cette semaine, "on a trouvé des preuves qu'il y a un lien entre l'exposition aux effets de l'arsenic et la forte incidence de lésions cutanées chez les gens exposés par leur travail aux poussières arséniques".

Cependant, le même rapport qui détecte un niveau d'arsenic plus élevé que la moyenne dans l'air et l'eau autour de Yellowknife, parle aussi d'autres symptômes de mauvaise santé chez les résidents, et il ne leur trouve pas d'explication.

Dans une déclaration faite

CONFÉRENCIER



M. HUGUES LEYDIT

M. Hugues Leydit, directeur du personnel, Aluminium du Canada, sera le conférencier invité au dîner-causerie de la Corporation des Comptables en Administration Industrielle du Québec, lundi le 13 janvier 1975 au Holiday Inn de Québec, Pont Pierre-Laporte, à Ste-Foy.

Le sujet de sa conférence sera: "Peut-on encore motiver les cadres et les gestionnaires par les moyens traditionnels". (ANN.)

VISITES : 2H. A 5H. ET 7H. A 9H. P.M.

JARDINS Canadiens

Plus de 50% du site laissé en ESPACES VERTS

AUTRES A \$9,000 COMPTANT ET \$299 PAR MOIS.

Aux multiples avantages du site "JARDINS CANADIENS" s'ajoute l'AUTOROUTE DU VALLON jusque là.

J.-ADRIEN BOIVIN LITEE
1189, DE CALLIERES, QUEBEC 6, QUE. - 681-3527

CENTRE MEDICAL 4 - BOURGEOIS
3220, Quatre-Bourgeois, Ste-Foy - 653-4050

AMIS et CLIENTS,

Le personnel du centre vous souhaite **SANTÉ, BONHEUR ET PROSPERITÉ**

VEUILLEZ PRENDRE NOTE DU CHANGEMENT D'HORAIRE

La clinique externe, (LE SANS-RENDEZ-VOUS),

sera ouverte tous les jours de la semaine sauf le samedi, le dimanche et les jours fériés de:

8h.30 A.M. à 8h.30 P.M.

ainsi que le service de **RADIOLOGIE, LABORATOIRE ET ELECTROCARDIOGRAPHIE**

APRES LES HEURES OUVRABLES

Médecins disponibles 24 hrs par jour à 653-4050.

Bâtis ta sécurité... réalise tes ambitions... agrèmente tes loisirs.

S'agit d'apprendre

C'EST À LA PORTÉE DE TOUS LES ADULTES

- TU VEUX APPRENDRE UN MÉTIER, ENTRER DANS UNE CARRIÈRE, AMÉLIORER TES CONNAISSANCES GÉNÉRALES OU PROFESSIONNELLES?
- OU MÊME TRICOTER AU CROCHET?

DEMAIN T'APPARTIENT / TOUT DE SUITE

Toutes les options pour adultes de niveau SECONDAIRE OU COLLÉGIAL que tu souhaites sont disponibles à TEMPS PLEIN ou à TEMPS PARTIEL.

À TEMPS PLEIN

Tu peux te renseigner ou t'inscrire au CENTRE DE MAIN D'OEUVRE DU CANADA le plus près.

À TEMPS PARTIEL

Tu peux te renseigner, t'inscrire ou obtenir des services éducatifs auprès de ta COMMISSION SCOLAIRE ou ton CEGEP

N.B. La session intensive d'inscription pour les cours à temps partiel se fera approximativement NIVEAU SECONDAIRE: Du 6 au 20 janvier NIVEAU COLLÉGIAL: 9, 10 et 11 janvier

T'ES CAPABLE. AMÉLIORE TES CONNAISSANCES!

cette annonce est publiée par la COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN D'OEUVRE 1010, RUE BORNE, QUÉBEC G1N 1L9, EN COLLABORATION AVEC TON SERVICE D'ÉDUCATION DES ADULTES ET TON CENTRE DE MAIN D'OEUVRE DU CANADA

Les employés des services gouvernementaux et para-gouvernementaux devront s'adresser à leurs organismes respectifs pour obtenir le remboursement des frais.

La commission de Formation professionnelle rappelle à la population que le financement de ces cours étant assumé entièrement par les autorités gouvernementales, elle se doit de respecter les limites budgétaires établies à cette fin.

L'histoire de Québec par ses rues

Les gouverneurs qui ont pris la succession de Murray

par Monique DUVAL

Après Dalhousie, nous avons, dans la succession des gouverneurs du Canada, Aylmer, Gosford, Durham, Colborne et Sydenham. De ces cinq noms, seul Gosford possède "sa" rue à Québec.

Lord Aylmer

Le baron Mathew Wi-

thworth, lord Aylmer, fut gouverneur du Canada de 1830 à 1835.

Reprenant la politique de son prédécesseur, Dalhousie, sur la question des subsides, il se fit également le défenseur des seuls privilèges royaux.

Le Parlement ayant formulé tous ses griefs dans les cé-

lèbres 92 Résolutions, lesquelles furent présentées au roi, Aylmer envoya aussi ses agents à Londres pour exposer et défendre ses points de vue et soutenir les prétentions anglaises contre les Canadiens.

En mars 1835, les députés désertèrent la Chaire et le gouvernement dut clore la session. Le gouverneur fut rappelé à Londres cette même année. Il y mourut en 1830. (Galerie nationale des gouverneurs généraux du Canada)

Lord Gosford

Il y a une rue de ce nom à Québec, dans le quartier Saint-Roch. Elle va de Prince-Edouard à de Varennes, non loin de la rue de la Couronne.

Archibald Atcheson, comte et lord Gosford, fut gouverneur de 1835 à 1838.

Dès son arrivée, lord Gosford entreprit une enquête sur l'état de la colonie, mais elle ne donna aucun résultat.

Le Parlement n'eut que de très courtes sessions jusqu'en 1837, alors que des soulèvements se produisirent à Saint-Denis, à Saint-Charles et à Saint-Eustache.

Gosford, impuissant devant ces événements et surtout incapable de remédier en aucune façon aux griefs réels des Canadiens français, demanda et obtint son rappel en janvier 1838. (Galerie nationale des gouverneurs généraux du Canada)

Lord Durham

John George Lambton, lord Durham, ne gouverna que cinq mois, soit du 1er mai 1838 au 1er novembre.

Aristocrate de naissance et de tempérament, Durham ne comprit rien à ce mouvement du Parlement canadien plus franc que diplomate, plus sûr que qu'il habile dans la poursuite de son idéal vers la liberté constitutionnelle.

L'Angleterre le blâma d'avoir gracié la plupart des condamnés politiques; Durham, froissé de cette réprobation, repassa en Europe.

Son nom est resté attaché à ce fameux rapport dans le-

quel il traitait les Canadiens comme une quantité négligeable, rapport qui a servi de base à l'Acte d'union, en 1840. (Galerie nationale des gouverneurs généraux du Canada)

Sir John Colborne

Sir John Colborne fut gouverneur du Canada de 1838 à 1839, donc un an seulement.

Avant d'être appelé à succéder à Durham, il avait servi comme gouverneur du Haut-Canada (de 1829 à 1835) et comme général des troupes canadiennes pour les deux provinces.

Aussitôt en place, il se donna un conseil spécial formé d'hommes de son choix. Un second soulèvement s'étant produit à Montréal, Colborne fit tout de suite une répression sans merci. Antérieurement, il avait fait mettre le feu dans plusieurs campagnes, ce qui lui valut le triste titre de "vieux brûlot". Les historiens s'accordent pour affirmer que son règne en fut un de terreur. Il devait quitter le pays en 1839. (Galerie nationale des gouverneurs généraux du Canada)

Lord Sydenham

Charles Edouard Poulett-

Thomson, lord Sydenham, fut gouverneur du Canada de 1839 à 1841.

Sydenham avait été envoyé pour établir le régime unitaire pour les deux provinces. Il s'employa à organiser le nouveau gouvernement qui devait fonder les deux provinces en une seule et établir la prédominance de l'élément anglo-saxon.

Convoquant le Conseil spécial, le gouverneur fit approuver ce projet d'union législative. Afin de rassurer le

clergé, il proposa une ordonnance confirmant le séminaire de Saint-Sulpice dans sa qualité de communauté ecclésiastique et dans ses titres de seigneur de Montréal; les Chambres à Toronto consentirent à l'Union.

En dépit des protestations de la population française, l'Acte d'union fut adopté par le Parlement britannique et sanctionné par la reine Victoria, en 1840.

Lord Sydenham mourut en 1841, à Kingston, d'une chute de cheval. (Galerie nationale des gouverneurs généraux du Canada)



SIR JOHN COLBORNE
(1838-1839)



LORD SYDENHAM
(1839-1841)

Les pensions alimentaires devraient être indexées

(PC) — Le Réseau d'Action et d'Information pour les Femmes (RAIF), un mouvement féministe, vient de demander au ministre de la Justice, Jérôme Choquette, d'indexer au coût de la vie les pensions alimentaires versées aux femmes divorcées ou séparées.

tous les secteurs de revenus et même aux bénéficiaires de l'assistance sociale.

Contrairement aux autres groupes de la société, les femmes divorcées ou séparées

ne peuvent revendiquer globalement et doivent pour ce faire agir individuellement en passant par les cours de justice, ce qui les oblige à payer un avocat elles-mêmes ou à recourir à l'assistance judiciaire.

CONVOCAATION

Assemblée générale annuelle des Membres de la

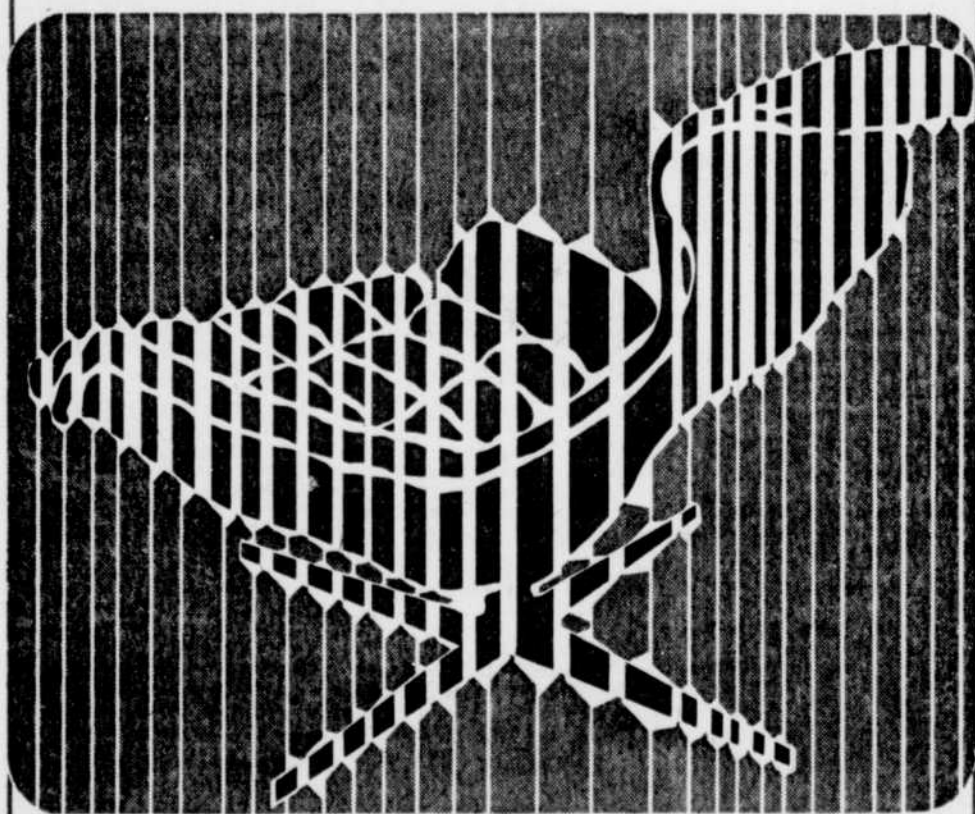
CAISSE POPULAIRE DE LIMOILOU

Mercredi soir, le 22 janvier 1975 à 20h.15 au local 205, Centre Communautaire de Limoilou, 801, 4e Rue Québec.

Tous les membres sont cordialement invités.

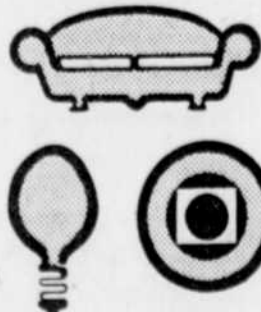
Maurice Huot,
Sec.-Gérant.

VENTE DE JANVIER
DU 3 AU 31 JANV. 1975



10 À 50% DE REDUCTION

Sur toutes nos marchandises en magasin - STE FOY - ST DAVID - CECI COMPREND TOUJOURS LE SERVICE DE LIVRAISON DANS LES LIMITES DE QUÉBEC MÉTRO



MEUBLES LAMPES TAPIS

IL N'Y AURA AUCUNE MISE DE COTE DURANT LA VENTE DE JANVIER P.L. CE POSTER EST UN MINI-EXEMPLE DE NOTRE VENTE

UNIVERS DECOR INC.

3070 chemin st louis, ste foy, tél: 658 0664
563 rte trans-canada, st-david, lévis, tél: 837-3604

Plus d'argent pour plus de monde

Régime de rentes du Québec
Les rentes en cours de paiement en décembre 1974 et assujetties à l'indexation prévue par le Régime, ont été augmentées de 10,4%, à compter de janvier 1975.

Des amendements au Régime de rentes du Québec, entrés en vigueur le 1er janvier 1975, augmentent considérablement le montant des prestations dans l'avenir et reconnaissent l'égalité des sexes.

Hausse des prestations dans l'avenir
En 1975, vous contribuez au Régime sur vos gains de travail entre \$700 et \$7.400. À compter de 1976 le montant maximum des gains de travail considérés aux fins du Régime tiendra davantage compte du niveau des salaires ce qui aura pour effet d'augmenter considérablement les prestations payables dans l'avenir. Ainsi, le montant maximum de la rente de retraite d'environ \$125 par mois pour ceux qui deviennent bénéficiaires au début de 1975, pourra atteindre \$250 par mois pour les nouveaux retraités en 1980 et \$360 en 1985.

Égalité des sexes
Un autre amendement important reconnaît l'égalité des sexes. Les cotisants de sexe féminin sont donc traités de la même manière que les cotisants de sexe masculin. Ainsi le veuf de la cotisante décédée et les enfants de cette dernière auront droit à une rente de conjoint survivant et à des rentes d'orphelin. Également les enfants de la cotisante invalide auront droit automatiquement à la rente d'enfant de cotisant invalide.

Demande de rente
Les veufs dont l'épouse est décédée entre janvier 1968 et janvier 1975, peuvent avoir droit à compter de janvier 1975, à une rente de conjoint survivant, si l'épouse avait contribué au Régime. Ils doivent faire une demande de rente de survivant. Les formulaires de demande sont disponibles aux bureaux de la Régie et aux Caisses Populaires du Québec.

On obtient des renseignements additionnels en communiquant avec l'un ou l'autre des bureaux suivants de la Régie.

CHICOUTIMI 267, rue Racine est Tel. 549-2684	HULL 165, rue Wellington Suite 106 Tel. 770-6165	QUÉBEC 2525, boul. Laurier Tel. 643-2181	ROUYN 6, rue McQuaig ouest Tel. 762-0941	TROIS-RIVIÈRES 118, rue Radisson Tel. 378-4519
DRUMMONDVILLE 147, rue Lindsay Tel. 472-3357	MONTRÉAL 3565, rue Berri Tel. 873-2433	RIMOUSKI 13, rue de l'Évêché ouest Tel. 723-1597	SHERBROOKE 230, rue King ouest Tel. 569-9575	

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Le premier Fortin d'Amérique s'est établi au Cap Tourmente

par Monique DUVAL

Le Perche, cette province de France située entre la Normandie et le Maine, est une des régions les plus importantes lorsqu'on parle de

généalogie canadienne-française.

En effet, de nombreuses familles de chez nous proviennent d'un des endroits de ce coin de France. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les relations entre la Perche et le Canada sont si fertiles.

Nous en avons une fois de plus la preuve: une généalogiste de Québec, Mme Cora Fortin-Houdet, vient de signer un ouvrage concernant le "premier Fortin d'Amérique" et formant le Cahier spécial 7 de la Société de Généalogie de Québec.

Il est ce qu'on pourrait appeler une règle d'or dans cette association qui consiste à inciter les membres à faire les recherches concernant leur propre ascendance et à publier le résultat de cette recherche.

Ce qui est intéressant, c'est en plus de trouver les traces de la famille en question, avec les branches paternelles et maternelles, le fait de découvrir en même temps des éléments historiques dont la connaissance est précieuse.

Ainsi, le travail et la publication de l'un bénéficient à tous puisqu'on apprend beaucoup de choses sur les familles, les paroisses, l'administration civile, la vie religieuse, les façons de vivre, etc.

L'ancêtre de tous les Fortin du Canada se nommait Julien. Il était né, dans le Perche donc, à Saint-Cosme-de-Vair, en 1621, et arriva en Nouvelle-France vers 1648.

En 1652, il avait épousé Geneviève Gamache, elle aussi émigrée de France avec ses parents. Tous deux s'étaient installés à Cap Tourmente.

C'est donc à l'étude de la vie des Fortin d'Amérique que Mme Houdet s'est attaquée, tentant de "reconstituer la vie de ses ancêtres sur la côte de Beauré, essayant de découvrir ce qu'il leur avait fallu de courage, de patience, de résistance physique et morale pour se tailler une place dans un pays hérissé de forêts, peuplé d'hommes hostiles tout en élevant une famille de douze enfants".

Ce que l'auteur du nouvel ouvrage appelle la "généra-

tion de l'enracinement" constitue la "véritable colonisation de la Nouvelle-France" laquelle avait eu son point de départ en 1633 avec le retour de Champlain et des quelques colons qui l'accompagnaient.

Julien Fortin passera sa vie sur ce morceau de terre "bien exposé au soleil", sur le petit cap, entre la grande et la petite terre du Séminaire de Québec. Le "coteau Fortin" était la propriété des seigneurs de la compagnie de Beauré, dont lui-même, Julien, fut, pendant un certain temps, associé pour un huitième.

Lorsque Mgr de Laval décéda, à partir de 1662, d'acquiescer la seigneurie de Beauré, la terre de Julien Fortin demeura une enclave dans les grands domaines du cap Tourmente.

"Tandis qu'Olivier LeTardif et François Bélanger, qui y avaient aussi des concessions, les remettaient à Mgr de Laval, seul Julien Fortin conservera la sienne, l'exploitera et y vivra le reste de ses jours", précise Mme Fortin-Houdet.

C'est donc les péripéties de cette vie du couple Fortin et de celles de leurs descendants que le Cahier spécial 7 de la Société de Généalogie de Québec nous présente, vie qui, sans aucun doute, s'apparente à des milliers d'autres et qui en dit beaucoup sur nos ancêtres, sur ceux qui firent ce pays.

Le travail acharné des colons, les luttes avec les Iroquois, l'organisation et le déroulement de la vie de tous les jours, qui concurent avec l'arrivée de Jean Talon un essor extraordinaire, tout cela est évoqué dans ce travail généalogique accompagné, comme il se doit pour tout ouvrage de ce genre, d'une chronologie, des plusieurs appendices, d'une bibliographie et d'un arbre généalogique touchant les deuxième et troisième générations.



Madame Cora Fortin-Houdet, généalogiste et auteur du "Premier Fortin d'Amérique".

Cinq restaurants sur le site de La Bastogne

Sur l'emplacement du restaurant La Bastogne, situé au 350 du boulevard Sainte-Anne, à Beauré, qui, le 25 février 1972, était rasé par le feu, détruisant également 88 unités du motel des Laurentides, il sera reconstruit cinq restaurants servant des spécialités de cinq pays différents.

Au service des permis de construction de la ville de Beauré, comme aussi dans plusieurs localités de la côte de Beauré, la rumeur de ce projet est parvenue, encore qu'aucune demande de permis de construire n'ait été déposée à ce jour, à la ville de Beauré.

Jean-Louis Lévesque aurait, dit-on, vendu les intérêts qu'il possédait dans le restaurant La Bastogne à des hommes d'affaires du Saguenay.

Il existerait un autre projet, tout aussi vague d'ailleurs, selon lequel on construirait un condominium sur l'emplacement de La Bastogne.

En moins de dix mois, les 25 février et 19 décembre 1972, le motel des Laurentides, à Beauré, de même que le restaurant La Bastogne, deux salles de conférences et deux salles à manger, étaient ravagés par des incendies, qui donnèrent lieu à des poursuites en dommages-intérêts de l'ordre de \$2,770,300 à la Cour supérieure de Québec.

Séance d'information sur la CUQ et la CTCUQ

La Ligue des citoyens de Courville organise pour mardi prochain une séance d'information sur la Communauté urbaine de Québec (CUQ) et la Commission de transport (CTCUQ).

cette occasion les conseils municipaux, d'autres ligues et comités de citoyens et, enfin, les contribuables des municipalités membres de la CUQ.

Deux assemblées du genre ont déjà été tenues à Ville Vanier où les organismes représentés avaient adopté une résolution demandant l'abolition pure et simple des deux organismes supramunicipaux.

Le but de la réunion de mardi prochain est d'entendre les divers points de vue des conseils municipaux, des corps intermédiaires, des contribuables sur la CUQ et la CTCUQ.

La Ligue des citoyens de Courville espère rencontrer à

RADIO-AMATEUR

C'est facile grâce à notre nouvelle méthode!

Cours débutant en janvier à Québec.
Cours complet par correspondance.

LES SERVICES V.E. INC.

C.P. 9573, Ste-Foy, Qué. B1V 4O2
Tél.: 658-7388
Permis du ministère de l'Éducation 669567.

ROYAUME DE LA PIZZA

METS ITALIENS
3333, CHE. STE-FOY, STE-FOY
658-2020
310 D'URCER QUEBEC
529-0057
SALLE À MANGER

Service Optique Elite Inc

RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMETRIE
Détailants opérant en vertu de la Loi des optométristes et opticiens de la province de Québec.
Place Laurier, Ste Foy 653-8396
2, Edifice Place Québec 529-5883
Gare Centrale d'autobus 529-4655
1050, St-Jean, Québec 692-2292

Mission: impôt-cible.

Vous avez jusqu'au 1^{er} mars pour économiser sur votre impôt '74 avec les régimes d'épargne-retraite du Trust Royal.

Voici quelques avantages des régimes d'épargne-retraite du Trust Royal:

- Aucune commission de vente à payer
- Vous investissez la somme que vous voulez, quand vous voulez
- Flexibilité, grâce à un choix de quatre types de placement
- Vous bénéficiez de l'expérience du Trust Royal en matière de placements.

Regimes d'épargne-retraite Trust Royal

Bureaux à Québec:

1120 Chemin St-Louis, Sillery
Centre d'Achats Place Laurier
1874 d'Estimauville, Québec

681-7241
658-1013
667-7318

Ouvert les jeudi et vendredi jusqu'à 9:00 p.m. et le samedi jusqu'à 5:00 p.m.
Autres bureaux à Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke et par tout le Canada.

HORAIRE DE TÉLÉVISION

525-4671
FUTURS MARCHÉS
MÉTIERS
COMPLÈTS
CONSULTEZ
YVON ST-GELAIS INC.

Comprenant également les postes transmis par câble

- (4) Québec CFCM-TV (3) Burlington WCAX-TV (10) Montréal CFTM-TV
(5) Québec CKMI-TV (7) Sherbrooke CHLT-TV (12) Montréal CFCF-TV
(11) Québec CBVT (8) Mt. Washington WMTW-TV (13) Trois-Rivières CKTM-TV

De 6 P.M. jour de publication et horaire complet du lendemain. (c) Emission couleur

SAMEDI 11 JANVIER 1975

A.M.	11.00	7.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	1.00	1.30	2.00	2.30	3.00	3.30	4.00	4.30	5.00	5.30	6.00	6.30	7.00	7.30	8.00	8.30	9.00	9.30	10.00	10.30	11
------	-------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	----

HORAIRE DE TÉLÉVISION

petite histoire des longs-métrages

SAMEDI 11 JANVIER 1975
(4) Ciné-Aventures: "Le rebelle de Naples". It. 1953. aventure de G. Brignone avec Anna-Maria Ferrero, Massimo Serato et Nelly Corradi. — Un homme de la cour trame pour délivrer son pays d'une domination étrangère.

LUNDI 13 JANVIER 1975
(7) Sans pantoufles: "Vertes demeures". Réalisé aux Etats-Unis en 1950. ce drame sentimental de M. Ferrer est interprété par Audrey Hepburn, Anthony Perkins et Lee J. Cobb. — Un fugitif politique fuit dans la jungle vénézuélienne où il rencontre l'amour.

Paul VI préconise un dialogue réel entre le judaïsme et le christianisme

CITE DU VATICAN (AFP) — Paul VI a souhaité un "véritable dialogue" entre le catholicisme et le judaïsme, "dans un respect mutuel", et il a rappelé l'oeuvre de Pie XII et de l'Eglise en faveur des Juifs durant la guerre.

Les observateurs rapprochent ces paroles des critiques de certains milieux juifs à propos de l'attitude du Saint-Siège durant la guerre. Récemment, le quotidien israélien "Haaretz" dénonçait, à propos du dernier texte du Vatican sur le judaïsme, "l'impertinence de l'Eglise, un nouveau sommet (...) dans ses efforts pour esquiver ses responsabilités, ses crimes, son inquisition, l'époque hitlérienne et l'antisémitisme arabe contemporain".

désire que se développe actuellement ce dialogue avec le judaïsme (...) Nous espérons qu'un tel dialogue, mené dans un grand respect mutuel, nous aidera à nous mieux connaître et nous conduira aussi, les uns et les autres, à mieux connaître le tout-puissant.

Fini le baptême sur demande

"Le baptême ne peut plus être obtenu sur demande." A cela, Mgr Philip Pocock, archevêque catholique de Toronto, répond: "L'époque est révolue où l'on baptisait n'importe quel enfant, sans préparation de la part des parents."

majorité des Canadiens, quoique baptisés chrétiens, ne fréquentent pas les offices religieux. C'est ce que les théologiens appellent le "scandale du baptême". En baptisant n'importe qui, n'importe quand, les ministres du culte n'ont qu'à dévaloriser ce sacrement et à encourager la croissance d'une superstition creuse.

une communauté par la foi et le culte et qu'on s'engage à témoigner et à servir", fait remarquer le père Raymond M. Cloutier, s.j., responsable de la pastorale baptismale à la paroisse Saint-Pierre-aux-Liens, à Orsainville.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC
Avis de convocation
Par décision du Conseil d'administration avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des sociétaires de la Coopérative Fédérée de Québec aura lieu à Montréal, en l'hôtel Reine Elisabeth, les 5 (9h.30 le matin) et 6 février 1975.

JEUNES HOMMES, JEUNES FILLES... vous désirez apprendre le métier de COIFFEUR OU COIFFEUSE
Inscrivez-vous sans tarder à L'ÉCOLE DE COIFFURE LEMIEUX
509, rue de l'Église, Québec 2
Case Postale 3174, Qué. 2 - 525-6179

Dons du Canada
OTTAWA (PC) — L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a accordé deux subventions de \$25,000 chacune pour des secours aux victimes du tremblement de terre au Pakistan et pour certains secours à la Somalie et à d'autres pays africains où sévit la famine.

pendant l'année sainte
visitez la terre sainte où tout débuta
Jérusalem
Je suis dans la joie quand on me dit: Allons à la maison de l'Éternel Nos pieds s'arrêtent Dans tes portes, Jérusalem Demandez la paix de Jérusalem. Que ceux qui t'aiment jouissent du repos! Que la paix soit dans tes murs. Et la tranquillité dans tes palais. PSAUMES 122

COLLÈGE DE LIMOILLOU
AVIS AUX ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS
LE COLLÈGE DE LIMOILLOU AVISE LE PERSONNEL ENSEIGNANT ET LES ÉTUDIANTS QUE LES SEMAINES DU 13 ET DU 20 JANVIER 1975 SERONT CONSACRÉES À LA RÉCUPÉRATION QU'IL FAUT EFFECTUER AFIN DE COMPLÉTER LA SESSION D'AUTOMNE 1974.

Nous sommes maintenant constructeur autorisé de Robertson
Systèmes de bâtiment
STRUCTABEC INC.
Suite 908
2220 Chapdelaine
Ste. Foy
Tél. (418) 658-6223

L'efficacité du métro prévaudra encore sur la sécurité à Montréal

MONTREAL (d'après PC) — La CTCUM a entrepris des travaux qui conduiront à l'automatisation complète du métro à Montréal vers le mois d'avril 1976.

Malgré les recommandations faites par le juge André Lagarde, dans lesquelles il demande à la CTCUM de rendre le métro plus sûr,

l'efficacité prévaudra sur la sécurité dans le métro de demain.

L'exploitation de ce moyen de transport sera améliorée, en ce qui concerne la rapidité, puisqu'il y aura une réduction des intervalles entre chaque train, notamment aux heures d'affluence.

Cependant, selon l'ingénieur Francis Therrien, chargé de la surveillance des travaux qui ont débuté lundi dernier, le nouveau système, appelé "cab signal", contribuera à rendre plus sécuritaire le fonctionnement de notre métro.

Les Montréalais devront ce-

pendant être privés de métro à certaines heures à cause des travaux qui ne sont pas spectaculaires mais hautement spécialisés — le métro ferme ses portes à minuit depuis lundi.

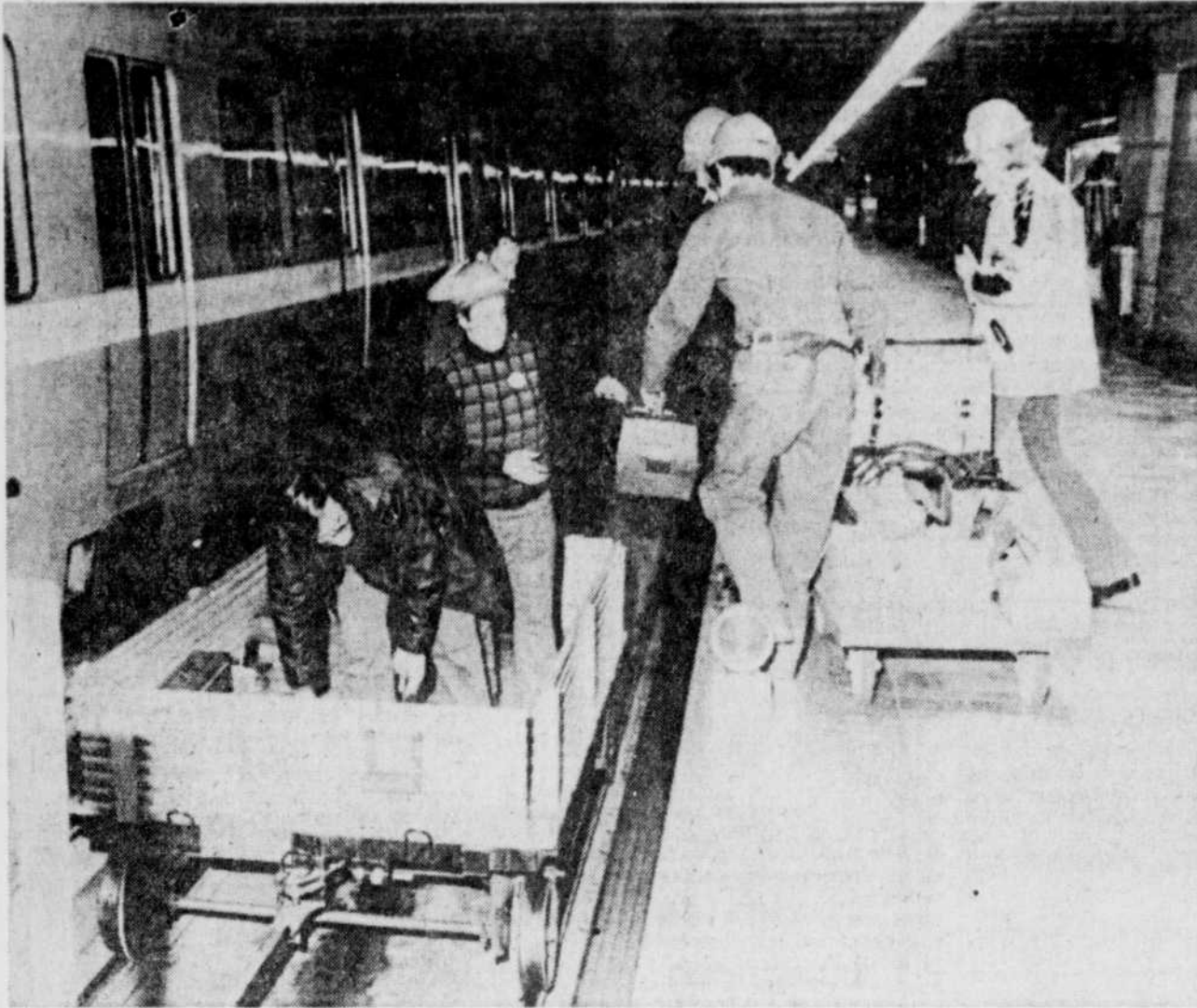
Réaction au rapport

A la suite de la publication du rapport de la commission

d'enquête sur le métro, l'Ordre des ingénieurs du Québec a émis un communiqué dans lequel il dit craindre que le rapport Lagarde ait aussi peu de répercussions que le rapport Tellier sur l'incendie survenu à la station Henri-Bourassa, rapport dans lequel plusieurs recommandations du rapport Lagarde avaient déjà été exprimées.

L'O.I.Q. ajoute qu'il a décidé de surveiller de près l'application de ces recommandations. Tout délai ou toute négligence de la part des autorités responsables dans l'exécution du présent mandat, précise le communiqué, obligerait l'O.I.Q. à prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires.

L'Ordre des ingénieurs note par ailleurs avec satisfaction que le rapport fait écho à chacune des recommandations du mémoire soumis par l'ordre le 11 décembre dernier à la commission d'enquête, et émet le souhait qu'à l'avenir il puisse nommer officiellement un ingénieur membre de toutes commissions d'enquête similaires.



Tant pis pour les couche-tard, mais le métro de Montréal ferme dorénavant ses portes à minuit pour faciliter les améliorations qui y seront apportées au plan de l'efficacité surtout.

CONFERENCIER
Le Budget Turner

M. Denis Guay, c.a.
M. Denis Guay, c.a. associé de la firme Roy, Lachance, Marotte & Ass. sera l'un des conférenciers invités à la réunion de l'Association des Assureurs-vie de Québec qui aura lieu au Holiday Inn (Pont de Québec) jeudi, le 16 janvier 1975 à 9-30 a.m.

Les Etats-Unis feront la leçon au Canada au chapitre du rail

OTTAWA (PC) — Dans un rapport publié hier, la Commission des transports affirme que d'ici trois ans, les Etats-Unis auront un service ferroviaire pour passager de beaucoup supérieur à celui du Canada.

Mieux encore, ce système coûtera beaucoup moins cher au contribuable américain.

Le rapport de la commission retrace l'histoire troublée de Amtrak, entreprise semi-publique créée il y a quatre ans pour prendre en charge les services ferroviaires américains pour passagers.

Malgré tout, constate la commission, ce fut un succès raisonnable: rescapage de trains de passagers entre les villes, nouvelles mesures de circulation et, surtout les chemins de fer n'ont plus à perdre de l'argent avec les trains de passagers.

De 1974 à 1979, Amtrak doit déboursier \$2 milliards pour améliorer les voies, rajeunir l'équipement. Si le gouvernement de Washington approuve les projets financiers de Amtrak, les Etats-Unis devanceront de loin le Canada.

"Les Canadiens, lit-on encore dans le rapport, se font souvent une gloire d'avoir des chemins de fer meilleurs que

ceux des Etats-Unis: l'inverse pourrait être vrai en 1978."

Les Américains payeront moins pour Amtrak que les Canadiens payent pour leurs chemins de fer qui reçoivent \$100 millions de subsides chaque année, seulement pour

les trains de passagers; et l'on ne sait si ces subsides ne seront pas augmentés d'ici trois ans.

D'après la commission, Amtrak aura un déficit annuel d'au moins \$305 millions, à compter de 1978.

Université Laval

ECOLE DE MEDECINE DENTAIRE
Enseignement clinique

Pour son enseignement clinique, la section de PROTHESE DENTAIRE est à la recherche de patients, ayant besoin de pièces de prothèses complètes (dentiers) haut et bas ou qui aimeraient renouveler celles qu'ils portent depuis plusieurs années. A compter du mardi 7 janvier 1975, les patients qui désirent profiter de ces travaux pratiques d'enseignement à coût minime, sont priés d'appeler au numéro suivant:

656-5840

Nous leur ferons parvenir un dépliant expliquant les conditions d'admission, de même qu'une carte-réponse. Les rendez-vous seront donnés les mardis et jeudis (le matin) de chaque semaine.

La Direction des cliniques.

Cité universitaire, Québec

Nous ferons votre SOUS-SOL

RENOVATION
ÉCOR de Québec inc.

ESTIMATION GRATUITE

188 av. Lamontagne, Qué. 3 - Tél.: 522-2084

PROFITEZ DE L'HIVER...

Conseils d'experts en ce domaine. Aucun comptant requis. Jusqu'à 10 ans pour payer.

SPECIALISTE EN RENOVATION INTERIEURE ET EXTERIEURE

SALON ROMAIN
sous la gérance de Raymond Louvet
• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER

Les ondulations **UniPerm** épousent la mode
Avec des boucles parfaites, un type de boucle uniforme de la racine à l'extrémité. Avec des résultats naturels, ondulation naturelle, texture soyeuse naturelle. **20.00**

Spécial du lundi et mercredi
• Permanente à la lanoline
Valeur de 18.00

Spécial de la semaine
• Permanente aux herbes
Valeur de 25.00

Spécial 10.00
(coupe non incluse)

Spécial du jeudi soir
• Permanente à votre choix, sur nos tarifs annoncés.
(Sauf la permanente UniPerm)

Spécial 12.50
(coupe non incluse)

Spécial 16.50
(coupe incluse)

Spécial 'AGE D'OR'
Lundi, mardi et mercredi

Moins 10%

A nos cabines d'esthétique
Épilation des jambes. Valeur de 8.00
Épilation des aisselles. Valeur de 3.50
Épilation de la lèvre supérieure. Valeur de 1.75
Nos salons sont ouverts le lundi toute la journée, les jeudi et vendredi jusqu'à 21h. et le samedi jusqu'à 17h.

Nous prenons les rendez-vous:
les lundi, mardi et mercredi jusqu'à 16h.30
les jeudi et vendredi jusqu'à 19h.30
le samedi jusqu'à 16h.30

Venez sans rendez-vous ou composez 529-7351. Mail St-Roch, postes 208 et 209; Place Laurier, postes 60 et 61.

LE Syndicat DE QUÉBEC

LE Syndicat DE QUÉBEC
• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS

VENTE DE BLANC

ÇA CONTINUE!
Des centaines et des centaines d'aubaines irrésistibles.

Renouvelez votre lingerie de maison sans vider votre bourse.

Repérez nos cartes-comptoirs qui vous indiqueront les spéciaux à ne pas manquer.

Syndicat, Lingerie de maison, Mail St-Roch, 5e étage
Place Laurier et Place Fleur de Lys.